

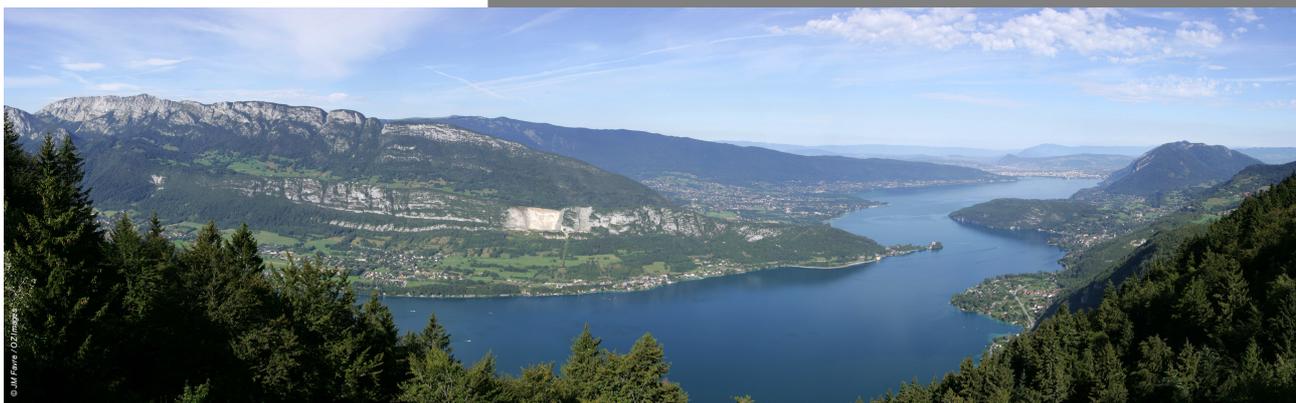
# Contrat de Bassin du Fier et du Lac d'Annecy

## Document contractuel

Fascicule

C

Dossier définitif  
2017 - 2023



Les partenaires :

Mars 2017



# Le Contrat de Bassin du Fier et du Lac d'Annecy est composé de 3 fascicules :

## Contrat de Bassin du Fier et du Lac d'Annecy

### Diagnostic, enjeux et stratégie

**Fascicule A**  
Dossier définitif 2017 - 2023



Les partenaires : Mars 2017



## Contrat de Bassin du Fier et du Lac d'Annecy

### Recueil des fiches-actions

**Fascicule B**  
Dossier définitif 2017 - 2023



Les partenaires : Mars 2017



## Contrat de Bassin du Fier et du Lac d'Annecy

### Document contractuel

**Fascicule C**  
Dossier définitif 2017 - 2023



Les partenaires : Mars 2017



# Sommaire

<b>Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>Objet et contenu du Contrat de Bassin.....</b>	<b>6</b>
<b>Article 1 : Périmètre du Contrat.....</b>	<b>6</b>
<b>Article 2 : Durée du Contrat.....</b>	<b>6</b>
<b>Article 3 : Objectifs du Contrat.....</b>	<b>7</b>
<b>Article 4 : Budget prévisionnel.....</b>	<b>8</b>
<b>Article 5 : Animation, mise en œuvre et suivi du Contrat.....</b>	<b>8</b>
Article 5.1 : La structure porteuse.....	8
Article 5.2 : Le Comité de Bassin Fier & Lac.....	8
Article 5.3 : Le suivi du Contrat.....	9
Article 5.4 : Le bilan à mi-parcours et le bilan final.....	9
<b>Engagement des partenaires.....</b>	<b>10</b>
<b>Article 6 : Engagement commun à l'ensemble des partenaires.....</b>	<b>10</b>
<b>Article 7 : Engagement de la structure porteuse.....</b>	<b>10</b>
<b>Article 8 : Engagement des maîtres d'ouvrage.....</b>	<b>11</b>
<b>Article 9 : Engagement de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.....</b>	<b>11</b>
<b>Article 10 : Engagement du Département de la Haute-Savoie.....</b>	<b>14</b>
<b>Article 11 : Engagement de l'État.....</b>	<b>16</b>
<b>Contrôle, révision, résiliation.....</b>	<b>17</b>
<b>Article 12 : Contrôle.....</b>	<b>17</b>
<b>Article 13 : Révision.....</b>	<b>17</b>
<b>Article 14 : Résiliation.....</b>	<b>17</b>
<b>Tables des annexes.....</b>	<b>18</b>
Annexe 1 .....	19
Annexe 2 .....	20
Annexe 3 .....	21
Annexe 4 .....	22
<b>Signature des partenaires.....</b>	<b>23</b>

# Préambule

NB1 : Le territoire du Contrat de Bassin est désigné dans le présent document « bassin versant du Fier et du lac d'Annecy » ou « bassin versant Fier & Lac ».

NB2 : La commune nouvelle de Fillière est désignée dans le présent document « Fillière (Val-Glières) » et dans le reste du dossier définitif « Val-Glières ».

Le 22 octobre 2009, la candidature du bassin versant du Fier et du lac d'Annecy pour l'élaboration d'un contrat de bassin reçoit l'avis favorable du Comité d'Agrément Rhône-Méditerranée.

Les acteurs locaux s'engagent alors au sein du Comité de Bassin Fier & Lac dans la « fabrication » du Contrat de Bassin.

Le 2 décembre 2016, le Comité d'Agrément remet un avis favorable à l'avant-projet du Contrat de Bassin et sa finalisation dans les meilleurs délais.

Le Comité de Bassin Fier & Lac approuve à l'unanimité le dossier définitif du Contrat de Bassin en séance du 22 mars 2017.

Le présent dossier est le fruit du travail de longue haleine qu'ont entrepris pendant près de 8 ans les élus et les techniciens des collectivités locales, les représentants associatifs et socio-économiques du territoire et les services de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de l'État.



## Le présent Contrat est conclu entre :

- \* **L'État** représenté par le Préfet de la Haute-Savoie
- \* **L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** représentée par son directeur général et désignée ci-après par « l'agence de l'eau »
- \* **Le Département de la Haute-Savoie** représenté par son Président
- \* **Le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy** représenté par son Président
- \* **Grand Annecy représenté par son Président**
- \* **La Communauté de Communes des Vallées de Thônes** représentée par son Président
- \* **La Communauté de Communes Fier et Usse** représentée par son Président
- \* **La Communauté de Communes du Canton de Rumilly** représentée par son Président
- \* **La Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy** représentée par son Président
- \* **et l'ensemble des maîtres d'ouvrage engagés dans le cadre du Contrat de Bassin Fier & Lac** et représentés par leur Président, leur maire ou leur Directeur

La liste des signataires du présent contrat pourra être complétée par toute autre signature de structures souhaitant s'engager dans le Contrat de Bassin Fier & Lac, dans le cadre de l'avenant prévu à mi-parcours (Cf. articles 2 et 13).

## Objet et contenu du Contrat de Bassin

### ARTICLE 1 : PÉRIMÈTRE DU CONTRAT

Le périmètre du Contrat de Bassin correspond au **bassin versant hydrographique du Fier et du lac d'Annecy** référencé dans le SDAGE Rhône Méditerranée sous le code HR\_06\_05.

Le bassin versant Fier & Lac couvre une superficie d'environ 950 km<sup>2</sup>. Il occupe le quart sud-ouest du département de la Haute-Savoie. 2% du bassin est situé dans le département de la Savoie (à la confluence avec le Rhône et aux sources du lac d'Annecy). Il est intégralement situé en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le périmètre du Contrat de Bassin concerne **72 communes** situées intégralement ou partiellement dans le bassin versant hydrographique : 68 communes haut-savoyardes et 4 communes savoyardes.

→ *En annexe 1 : la liste des 72 communes situées sur le bassin versant*

→ *En annexe 2 : la carte du bassin versant*

### ARTICLE 2 : DURÉE DU CONTRAT

Le présent Contrat est conclu pour une durée de **7 ans**, sur la période **2017-2023**. Il prendra effet à la date de sa signature. Durant cette période, l'ensemble des actions devra être engagé.

Conformément aux nouvelles procédures de Contrat de Bassin, la mise en œuvre du Contrat de Bassin Fier & Lac est prévue en **deux temps** :

- Un **premier temps** sur la période 2017-2019 (3 ans) doit permettre de lancer les actions « mûres » et en parallèle de mener les études et réflexions nécessaires pour définir les actions complémentaires.
- Un **second temps** sur la période 2020-2023 (4 ans) fera l'objet d'un avenant au présent Contrat établi à l'issue du bilan à mi-parcours et sera consacré à la réalisation des actions complémentaires, notamment celles qui auront été définies dans le cadre des études menées en 1<sup>ère</sup> phase.

Le **bilan final** justifiera, au besoin, le non engagement de certaines actions.

## ARTICLE 3 : OBJECTIFS DU CONTRAT

Le Contrat de Bassin Fier & Lac repose sur un programme d'action répondant à **22 objectifs stratégiques** répartis dans 4 volets thématiques et 1 volet transversal :

Volet M	Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques
	Gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long des cours d'eau
	Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau et les habitats aquatiques
	Améliorer la connaissance et le suivi des peuplements piscicoles et astacicoles
	Améliorer la connaissance et la prise en compte des risques hydrauliques
	Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques
	Favoriser l'action citoyenne dans le respect de l'intérêt général afin de rendre durable la gestion des milieux aquatiques
Volet Q	Disposer d'un état des lieux de la qualité de l'eau qui permette de suivre et d'évaluer l'efficacité du Contrat de Bassin
	Réduire les apports polluants véhiculés par le ruissellement en zone urbaine
	Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
	Poursuivre la lutte contre les pollutions d'origine industrielle et artisanale
	Poursuivre la lutte contre les pollutions d'origine domestique et agricole
	Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable
Volet R	Compléter la connaissance du régime hydrologique des cours d'eau
	Réaliser une étude quantitative sur les cours d'eau à enjeu et mettre en œuvre des mesures de gestion des usages et de la ressource
	Sécuriser l'approvisionnement en eau potable
	Poursuivre les démarches d'économie d'eau
Volet V	Valoriser le patrimoine lié à l'eau tout en s'assurant de la préservation des milieux naturels
	Gérer les usages et la fréquentation des sites naturels
Volet G	Définir l'échelle adaptée pour gérer efficacement les enjeux de l'eau et être en adéquation avec les leviers de financement et l'exercice des compétences
	Mettre en place une assistance technique aux collectivités
	Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du Contrat de Bassin

→ En annexe 3 : le tableau récapitulatif des actions du Contrat de Bassin

## ARTICLE 4 : BUDGET PRÉVISIONNEL

L'ensemble des actions prévues au Contrat de Bassin Fier & Lac est estimé à **49 millions d'euros HT** répartis par volet de la façon suivante :

Objectifs stratégiques	Montant estimatif des actions inscrites en <b>phase 1</b> en € HT	Montant estimatif des actions inscrites en <b>phase 2</b> en € HT	Montant estimatif <b>total</b> des actions en € HT
<b>Volet Milieux aquatiques et risques naturels</b>	<b>14 300 386 €</b>	<b>13 778 460 €</b>	<b>28 078 846 €</b>
<b>Volet Qualité de l'eau</b>	<b>9 874 423 €</b>	<b>9 244 000 €</b>	<b>19 118 423 €</b>
<b>Volet Ressources en eau</b>	<b>100 000 €</b>	-	<b>100 000 €</b>
<b>Volet Valorisation</b>	<b>616 275 €</b>	<b>25 700 €</b>	<b>641 975 €</b>
<b>Volet Gouvernance et suivi</b>	<b>955 793 €</b>	<b>108 000 €</b>	<b>1 063 793 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 846 877 €</b>	<b>23 156 160 €</b>	<b>49 003 037 €</b>

Le montant estimatif des opérations à engager dans la **1<sup>ère</sup> phase du Contrat** s'élève à environ **25,8 millions d'euros HT**.

Les montants indiqués dans le dossier définitif du Contrat de Bassin sont des **estimations prévisionnelles** qui pourront être ajustées sur la base du montant réel des opérations.

Le montant des actions de la **2<sup>ème</sup> phase** du Contrat de Bassin sera ajusté dans l'avenant qui sera établi à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase.

→ En annexe 3 : le tableau récapitulatif des actions du Contrat de Bassin

## ARTICLE 5 : ANIMATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU CONTRAT

### ARTICLE 5.1 : LA STRUCTURE PORTEUSE

L'animation, la coordination et le suivi du Contrat de Bassin Fier & Lac sont assurés par le **Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)**.

### ARTICLE 5.2 : LE COMITÉ DE BASSIN FIER & LAC

Le Comité de Bassin Fier & Lac a été installé par arrêté préfectoral n° DDT-2010.1085 du 22 novembre 2010.

Il est composé de 54 membres répartis en trois collèges représentant les collectivités locales, les usagers et les services de l'État.

Conformément à son arrêté préfectoral d'installation, le Comité de Bassin a eu pour rôle d'élaborer le Contrat de Bassin et aura en charge de **suivre la mise en œuvre du Contrat de Bassin**.

Il est présidé dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral susvisé et se réunit au moins une fois par an.

Le fonctionnement du Comité de Bassin est détaillé dans son règlement intérieur. Celui-ci sera révisé en 2017, à la suite de la signature du Contrat, afin de définir les modalités de fonctionnement du Comité de Bassin pendant la phase de mise en œuvre.

Son secrétariat est assuré par le **SILA** en tant que structure porteuse du Contrat de Bassin.

### **ARTICLE 5.3 : LE SUIVI DU CONTRAT**

Un **suivi régulier des actions** sera réalisé par le SILA au moyen d'indicateurs et d'un tableau de bord qui permettront d'évaluer la mise en œuvre des actions et leur efficacité au regard des objectifs fixés.

Les résultats de ce suivi seront présentés annuellement devant le **Comité de Bassin Fier & Lac**.

### **ARTICLE 5.4 : LE BILAN À MI-PAROURS ET LE BILAN FINAL**

Un **bilan à mi-parcours** sera réalisé en 2019 dans le but d'évaluer le taux de réalisation des actions et les investissements engagés durant les 3 premières années du Contrat de Bassin. Il permettra également d'ajuster et de compléter le programme d'actions à réaliser dans la 2<sup>ème</sup> partie du Contrat de Bassin (sur la période 2020-2023). Ces modifications feront l'objet d'un avenant au présent Contrat.

Un **bilan de la procédure et du programme d'action** sera effectué au terme du Contrat de Bassin en 2023-2024. Il sera mené en concertation avec les acteurs parties prenantes du Contrat de Bassin. Il aura vocation à :

- ✓ évaluer les moyens (humains, financiers, techniques) mis en œuvre ;
- ✓ évaluer la gouvernance ;
- ✓ recueillir l'avis des structures et personnes concernées et intéressées par le Contrat de Bassin ;
- ✓ comparer les objectifs du Contrat aux actions effectuées et aux résultats effectifs ;
- ✓ évaluer de la façon la plus objective possible les effets du Contrat de Bassin.

Le bilan à mi-parcours et le bilan final du Contrat de Bassin seront pilotés par le **Comité de Bassin Fier & Lac** et seront réalisés par le **SILA**.

## Engagement des partenaires

### ARTICLE 6 : ENGAGEMENT COMMUN À L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES

Les signataires du présent Contrat, en particulier les maîtres d'ouvrage, s'engagent à :

- ✓ **rechercher la plus grande cohérence de l'ensemble de leurs actions dans le sens des objectifs du Contrat de Bassin Fier & Lac ;**
- ✓ **fournir toute information ou donnée à disposition** permettant de juger de l'état des milieux et de l'atteinte des objectifs ;
- ✓ **permettre à la structure porteuse de réaliser le suivi** de l'ensemble des actions du Contrat de Bassin et d'effectuer un rapportage annuel auprès du Comité de Bassin Fier & Lac.

Les partenaires financiers signataires du présent Contrat s'engagent spécifiquement à :

- ✓ **participer aux instances de suivi** émanant du Comité de Bassin Fier & Lac (*Cf. article 5.2*) ;
- ✓ **informer la structure porteuse des évolutions de leur modalités d'intervention financière ;**
- ✓ **apporter à la structure porteuse et aux maîtres d'ouvrage un soutien technique et méthodologique.**

### ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE PORTEUSE

Le **Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)** porte le Contrat de Bassin Fier & Lac pour le compte des collectivités du bassin versant.

Le SILA s'engage à assurer :

- ✓ **le suivi et le pilotage du Contrat de Bassin ainsi que la coordination entre tous les partenaires ;**
- ✓ **la mise en œuvre administrative et technique du Contrat** et en particulier :
  - le secrétariat technique et administratif du Comité de Bassin Fier & Lac et des instances qui en émanent (*Cf. article 5.2*),
  - l'élaboration et le suivi du tableau de bord des actions du Contrat de Bassin,
  - la présentation annuelle devant le Comité de Bassin des résultats du suivi régulier des actions et de la programmation des opérations pour l'année à venir ;
- ✓ **l'animation de la concertation entre les partenaires afin d'atteindre les objectifs** listés à l'article 3 ;
- ✓ **l'appui aux maîtres d'ouvrage pour l'engagement de leurs opérations** (aide à la constitution des dossiers de demande de subvention, au montage financier...) dans la limite des moyens humains dont il dispose.

Par ailleurs, au même titre que l'ensemble des maîtres d'ouvrage, le SILA s'engage à assurer **la réalisation des opérations dont il a la maîtrise d'ouvrage**, dans les conditions prévues à l'article 8.

## ARTICLE 8 : ENGAGEMENT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

→ En annexe 3 : le tableau récapitulatif des actions du Contrat de Bassin

→ En annexe 4 : le tableau récapitulatif des maîtres d'ouvrage du Contrat de Bassin

Par délibération (pour les collectivités) ou courrier d'engagement (pour les autres structures), les maîtres d'ouvrage, signataires du présent Contrat et énumérés en annexe 4, **valident les objectifs** du Contrat de Bassin Fier et Lac et s'engagent à :

- ✓ **réaliser les opérations** listées en annexe 3 **dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage** en respectant la programmation et la priorité des actions, sous réserve de la faisabilité technique de celles-ci, du respect des engagements des partenaires financiers et de la capacité financière des structures maîtres d'ouvrage ;
- ✓ **fournir à la structure porteuse du Contrat l'ensemble des données relatives aux opérations inscrites au Contrat, y compris les résultats d'avancement**, afin de lui permettre de suivre la mise en œuvre du Contrat de Bassin (et de renseigner le tableau de bord visé à l'article 5.3) et de présenter annuellement devant le Comité de Bassin la programmation des actions pour l'année à venir ;
- ✓ **fournir à la structure porteuse du Contrat toute information relative aux opérations non inscrites au Contrat de Bassin** mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du Contrat ;
- ✓ **solliciter individuellement chacun des partenaires financiers pour les demandes de subvention** et répondre aux engagements spécifiques associés ;
- ✓ **participer si besoin aux instances de suivi émanant du Comité de Bassin Fier & Lac** (Cf. article 5.2) ;
- ✓ **mentionner l'inscription de leur(s) action(s) au Contrat de Bassin Fier & Lac dans le cadre de leur communication**, et plus largement communiquer sur la démarche engagée afin de promouvoir les enjeux et les objectifs identifiés dans le Contrat de Bassin.

Au titre du Contrat de Bassin Fier & Lac, les maîtres d'ouvrage pourront bénéficier d'aides financières de la part de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Haute-Savoie, dans les conditions prévues par le présent Contrat. Les maîtres d'ouvrage pourront rechercher si besoin des financements complémentaires.

## ARTICLE 9 : ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au Contrat de Bassin Fier & Lac, sur la période couvrant les années 2017 à 2023 (pour une durée de contrat de 7 ans, en deux phases avec une actualisation à mi-parcours).

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle de l'agence de l'eau, inscrits sur les fiches actions et dans le plan de financement du contrat, sont donnés à titre indicatif. Ils ont été calculés sur la base des modalités d'intervention de son 10<sup>ème</sup> programme (délibération 2012-16 du 14/09/2012 relative au 10<sup>ème</sup> programme et ses délibérations d'application), au vu des éléments techniques disponibles lors de l'élaboration du Contrat.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période 2017-2019 (période correspondant à la première partie du contrat, jusqu'à la révision fin 2019) ne pourra excéder un montant total d'aide de **7 506 372 euros**, engagement calculé uniquement sur des subventions déterminées dans les fiches actions.

Dans le cadre du présent contrat, l'agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

▪ **Garantie de financement et de taux d'aides**

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône Méditerranée, un certain nombre d'opérations prioritaires a été recensé, relevant de la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages transversaux sur les cours d'eau liste 2 du bassin versant ainsi que des travaux de restauration des fonctionnalités hydromorphologiques des rivières.

Pour ces actions identifiées, qui seront engagées en 1<sup>ère</sup> phase du Contrat, il est proposé de garantir la possibilité de financement aux taux actuels du 10<sup>ème</sup> programme :

- **de 50% à 80% pour la continuité écologique (le taux de 80% étant réservé pour le dérasement ou la solution d'aménagement optimale) :**

Maître d'ouvrage	Ouvrage	Coût prévisionnel (en € HT)
Département 74	Seuil du Pont de la RD 216 sur le Mélèze	53 000 €
Département 74	Seuil aval RD 216 sur le Mélèze	72 000 €
Département 74	Seuil proche confluence sur le Mélèze	
Département 74	Barrage des Ilettes (étude)	30 000 €
AREA	Seuil des Contamines aval sur le Viéran (étude)	15 000 €
AREA	Seuil des Contamines amont sur le Viéran (étude)	15 000 €
AREA	Seuil de stabilisation 2 sur le Viéran	50 000 €
AREA	Seuil de stabilisation 1 sur le Viéran	45 000 €
A identifier	Seuil du moulin de la Fillière	455 000 €
CC Sources du lac d'Annecy et propriétaire	Seuil SNA Lachat sur la Glière	70 000 €
CC Sources du lac d'Annecy et propriétaire	Seuil passerelle boulodrome sur la Glière	70 000 €
CC Sources du lac d'Annecy et propriétaire	Seuil stade de foot Faverges sur la Glière	50 000 €
CC Sources du lac d'Annecy et propriétaire	Seuil du pont de favergettes sur la Glière	70 000 €
CC Sources du lac d'Annecy et propriétaire	Seuil du pont d'Englennaz sur la Glière	100 000 €
Département 74	Seuil amont RD 1508 sur la Glière	200 000 €
Département 74	Seuil aval RD 1508 sur la Glière	200 000 €
CC Sources du lac d'Annecy et propriétaire	Seuil amont Arnand sur l'Ire	50 000 €
CC Sources du lac d'Annecy et propriétaire	Seuil aval Arnand sur l'Ire	35 000 €

Maître d'ouvrage	Ouvrage	Coût prévisionnel (en € HT)
CC Sources du lac d'Annecy et propriétaire	Seuil du pont Ruphy sur la Bornette (étude)	15 000 €
CC Sources du lac d'Annecy et propriétaire	Seuil marais de Doussard sur la Bornette	32 000 €
SILA	Seuil amont passerelle tennis + Radier pont piste cyclable sur le Laudon	200 000 €
SILA	Radier pont de la piste cyclable sur l'Ire	
Saint Jorioz	Seuil passerelle Bergeret sur le Laudon	110 000 €
Propriétaires scierie Bergeret	Seuil prise d'eau Monetier sur le Laudon	80 000 €
Département 74	Seuil pont RD 10 Le Cretoux sur le Laudon	50 000 €

➤ **jusqu'à 50% pour la morphologie :**

Maître d'ouvrage	Opération	Coût prévisionnel (en € HT)
Département 74 et CC Vallées de Thônes	Restauration du Fier dans la plaine	1 487 000 €
CC Vallées de Thônes	Restauration du Fier à Thônes	269 500 €
CC Vallées de Thônes	Restauration du Malnant	446 000 €
Grand Annecy	Restauration du Fier dans le vallon	610 000 €
Grand Annecy	Restauration du Viéran dans le vallon	825 000 €
Grand Annecy	Restauration de la Filère	203 000 €
CC Sources du lac d'Annecy	Restauration de l'eau Mort-Glière	320 000 €
CC Sources du lac d'Annecy	Restauration du ruisseau de Montmin	475 000 €
CC Sources du lac d'Annecy	Restauration de la Bornette	80 000 €
CC Fier et Usse	Restauration ruisseau de Seysolaz et marais du puits de l'Homme	550 000 €

▪ **Majorations de taux**

Les actions susceptibles d'être majorées sur la 1<sup>ère</sup> phase du contrat sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Opération	Coût travaux (en € HT)	Taux d'aide	Majoration d'aide <sup>(1)</sup>	Contre-partie attendue
<b>SILA</b>	Stockage-restitution des EU sur la rive gauche du lac	2,23 M€	30% sur la dépense éventuellement plafonnée	20% sur la dépense éventuellement plafonnée	Engagement des travaux en 2019
<b>CC Vallées de Thônes</b>	Restauration morphologique du ruisseau de Malnant	0,89 M€	50% sur la part de dépense liée à l'EBF (279 600 € HT)	30% sur la part de dépense liée à l'EBF	Engagement des travaux en 2018

(1) Dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

## ■ Financement des aides spécifiques contractuelles

Opération bénéficiant d'une aide spécifique					Contrepartie attendue <sup>(1)</sup>				
Maître d'ouvrage	Opération	Calendrier réalisation	Coût étude et travaux (HT)	Taux d'aide	Maître d'ouvrage	Opération	Calendrier réalisation	Coût étude et travaux (en € HT)	Taux d'aide
CC Fier et Usses	Plan de gestion du site de la mer des rochers à Lovagny	2018-2019	150 000 €	20%	CC Fier et Usses	Restauration hydro morphologique du ruisseau de Seysolaz et du marais du puits de l'Homme	2018-2019	550 000 €	40%

(1) Dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

Les aides attribuées au titre du Contrat de Bassin pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'équipement doivent s'accompagner de l'engagement du bénéficiaire ou du maître d'ouvrage de mentionner sur un support informatique destiné au public que le financement a pour origine l'agence de l'eau dans le cadre du présent contrat.

## ARTICLE 10 : ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

### ■ Politique Eau – Assainissement / Travaux

Le Département a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 un fonds pour les travaux d'assainissement des eaux usées dont il définit actuellement les modalités d'intervention.

Il a pris note des projets envisagés sur le territoire du Contrat de Bassin Fier et Lac et traitera avec la plus grande attention les demandes d'aides figurant dans le présent contrat selon les modalités de son programme d'intervention en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des moyens financiers suffisants.

### ■ Politique Eau – Assainissement / Études

Le Département mène depuis de nombreuses années une politique dynamique en faveur de l'eau et de l'assainissement qui s'articule notamment sur des missions d'appui technique et financier aux collectivités, pour la réalisation d'études. Il élabore actuellement un schéma directeur départemental « Eau potable ».

Dans ce cadre, le Département s'engage à contribuer à la mise en œuvre des opérations inscrites au Contrat de Bassin Fier et Lac.

Le Département accompagnera financièrement les porteurs de projets locaux dans la réalisation de leurs études dans les domaines de l'assainissement (collectif et non collectif), les eaux pluviales et l'eau potable. Il s'engage également à apporter son appui technique aux maîtres d'ouvrage pour les actions prévues au présent contrat.

La contribution prévisionnelle du Département est donc de :

Au titre de la politique Eau (études, animation de projet)

- en tant que **partenaire institutionnel : 195 250 € en investissement ;**
- en tant que **partenaire institutionnel : 32 400 € en fonctionnement.**

Il est rappelé que les modalités d'intervention du Département (critères d'intervention, taux de subventions...) sont définies chaque année. Aussi, tous les taux affichés dans le Contrat ne sont qu'indicatifs et correspondent aux taux en vigueur à la date de signature du contrat ; ils peuvent être soumis à évolution en fonction des décisions de l'Assemblée Départementale. De même, les montants de l'engagement financier du Département portés dans les tableaux annexes ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ce n'est que sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés et des décisions des commissions permanentes correspondantes qu'ils pourront être mobilisés.

### ▪ Politique Espaces Naturels Sensibles

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (2016-2022) prévoit d'agir par milieux prioritaires que sont notamment les zones humides et les rivières (action 4.1). Il prévoit également d'accompagner la gestion du risque inondation selon les techniques de gestion employées (action 8.3), de concourir au suivi des cours d'eau (action 8.2) et à la protection de la ressource en eau (actions 2.4 et 2.5).

Dans ce cadre, le Département s'engage à contribuer à la mise en œuvre des opérations inscrites au Contrat de bassin Fier et Lac.

Le Département accompagnera financièrement les porteurs de projets locaux dans la réalisation de leurs études et leurs travaux en faveur des milieux aquatiques et humides. Il s'engage également à apporter son appui technique aux maîtres d'ouvrage pour les actions prévues au présent contrat.

D'autre part, le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le site ENS départemental de la Plaine du Fier et au droit de ses infrastructures routières.

La contribution prévisionnelle du Département est donc de :

Au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles (études, animation de projet, sensibilisation, travaux)

- en tant que **Maître d'Ouvrage : 1 572 000 € HT en investissement** répartis comme suit :
  - Aménagement de 6 ouvrages transversaux sous voirie pour la restauration des continuités piscicoles : 605 000 €
  - Restauration des berges du lac d'Annecy au lieu dit Glières à Doussard : 200 000 €
  - Restauration hydromorphodynamique du Fier dans la Plaine du Fier : 767 000 €
- en tant que **Maître d'Ouvrage : 288 000 € en fonctionnement** répartis comme suit :
  - Plan de gestion des espèces invasives sur la plaine du Fier : 288 000 €.
- en tant que **partenaire institutionnel : 5 035 381 € en investissement ;**
- en tant que **partenaire institutionnel : 1 690 882 € en fonctionnement.**

Les taux affichés dans le Contrat ne sont qu'indicatifs et correspondent aux taux en vigueur à la date de signature du contrat ; ils peuvent être soumis à évolution en fonction des décisions de l'Assemblée Départementale. De même, les montants de l'engagement financier du Département portés dans les tableaux annexes ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ce n'est que sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés et des décisions des commissions permanentes correspondantes qu'ils pourront être mobilisés.

De même, les délais estimatifs de démarrage des travaux en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage du Département de la Haute-Savoie, inscrits dans les tableaux annexes, sont donnés à titre indicatif. Ce n'est que sous réserve des ressources humaines et financières du Département correspondant au budget de chacun des exercices concernés qu'ils pourront être tenus.

A partir de 2019, l'intervention du Département sera révisée en fonction du 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

## **ARTICLE 11 : ENGAGEMENT DE L'ÉTAT**

L'État s'engage, sur le plan technique, à accompagner la mise en œuvre du Contrat de Bassin Fier & Lac pour les actions relevant de ses compétences et de ses prérogatives réglementaires. Conformément aux lois et règlements en vigueur, l'État continuera à mener des actions de police dans toutes les thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques sur le bassin versant Fier & Lac.

## Contrôle, révision, résiliation

### ARTICLE 12 : CONTRÔLE

La bonne exécution du présent Contrat sera contrôlée par le **Comité de Bassin Fier & Lac**. Elle se définit au minimum par :

- le **respect des engagements des différents partenaires** (Cf. articles 6 à 11) ;
- la mise en œuvre effective des opérations inscrites dans le Contrat de Bassin ;
- le respect des modalités de fonctionnement du Comité de Bassin (Cf. article 5.2).

Chaque année, la structure porteuse, associée au besoin aux maîtres d'ouvrage, présentera devant le Comité de Bassin les actions qui ont été menées au titre du Contrat et celles proposées pour l'année suivante, dans la meilleure conformité possible avec la programmation du Contrat. Le Comité de Bassin adressera à l'ensemble des partenaires le bilan annuel et le programme d'action arrêté pour l'année suivante.

Le constat de dysfonctionnements pourra donner lieu à l'application des clauses de réserve éventuellement spécifiées par certains partenaires (Cf. articles 9 et 10), voire des clauses de résiliation (Cf. article 14).

### ARTICLE 13 : RÉVISION

Le présent Contrat pourra être révisé, sous forme d'**avenant**, pour permettre :

- une **modification des objectifs** du Contrat ;
- une **modification du programme d'action** du Contrat ;
- une **modification substantielle des plans de financement** des opérations ;
- le **prolongement de la durée** du Contrat ;
- l'**évolution du périmètre** du Contrat.

Conformément à l'article 2, le présent Contrat fera l'objet d'un **avenant à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase du Contrat de Bassin** pour permettre d'ajuster le programme d'action et les plans de financement.

### ARTICLE 14 : RÉSILIATION

En cas de dysfonctionnement ou de désaccord graves entre les différents signataires, la résiliation du présent Contrat pourra être prononcée.

Dans ce cas, un exposé des motifs sera communiqué par un ou plusieurs signataire(s) auprès du Comité de Bassin Fier & Lac pour information.

La décision de résiliation précisera le cas échéant, par voie d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

# *Tables des annexes*

**Annexe 1** : Liste des communes situées sur le bassin versant

**Annexe 2** : Carte du bassin versant

**Annexe 3** : Tableau récapitulatif des actions du Contrat de Bassin

**Annexe 4** : Tableau récapitulatif des maîtres d'ouvrage du Contrat de Bassin

# Annexe 1

## Liste des communes situées sur le bassin versant

Source : INSEE, 2017

Communes	Codes INSEE	Superficie en ha	% de la surface communale dans le bassin versant	Population totale En 2013
JARSY	73139	3 268	15%	297
MERCURY	73154	2 233	9%	3 039
MOTZ	73180	904	24%	425
PLANCHERINE	73202	686	79%	445
ALEX	74003	1 702	100%	1 057
ALLONZIER-LA-CAILLE	74006	962	14%	1 779
ANNECY	74010	6 693	99%	126 000
ARGONAY	74019	516	100%	2 896
LA BALME-DE-SILLINGY	74026	1 651	34%	5 184
LA BALME-DE-THUY	74027	1 779	100%	437
BLUFFY	74036	374	100%	386
LA CHAPELLE-RAMBAUD	74059	427	22%	247
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE	74060	648	78%	135
CHARVONNEX	74062	471	100%	1 246
CHAVANOD	74067	1 336	100%	2 599
CHEVALINE	74072	1 416	100%	212
CHILLY	74075	1 858	22%	1 150
CLERMONT	74078	698	65%	429
LES CLEFS	74079	1 847	100%	617
LA CLUSAZ	74080	4 062	85%	1 851
CREMPIGNY-BONNEGUETE	74095	582	100%	291
CUVAT	74098	472	94%	1 139
DINGY-SAINT-CLAIR	74102	3 412	100%	1 405
DOUSSARD	74104	2 014	100%	3 671
DROISY	74107	455	31%	160
DUINGT	74108	439	100%	916
ENTREVERNES	74111	831	94%	219
EPAGNY-METZ-TESSY	74112	1 206	100%	7 380
ETAUX	74116	1 369	15%	1 917
ETERCY	74117	455	100%	768
FAVERGES-SEYTHENEX	74123	5 927	91%	7 863
GIEZ	74135	1 265	100%	579
GROISY	74137	2 144	60%	3 627
HAUTEVILLE-SUR-FIER	74141	490	100%	902
LATHUILE	74147	876	99%	1 022
LESCHAUX	74148	1 252	37%	281
LORNAY	74151	965	99%	533
LOVAGNY	74152	555	100%	1 241
MANIGOD	74160	4 412	100%	1 028
MARCELLAZ-ALBANAIS	74161	1 454	61%	1 857
MENTHON-SAINT-BERNARD	74176	451	100%	1 998
MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT	74178	1 014	99%	671
MONTAGNY-LES-LANCHES	74186	438	69%	701
MOYE	74192	2 380	78%	1 055
NAVES-PARMELAN	74198	539	100%	987
NONGLARD	74202	412	100%	551
LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES	74212	5 342	5%	1 136
POISY	74213	1 133	100%	7 363
QUINTAL	74219	913	26%	1 269
LA ROCHE-SUR-FORON	74224	1 794	21%	11 560
RUMILLY	74225	1 689	5%	14 938
SAINT-EUSEBE	74231	688	100%	492
SAINT-EUSTACHE	74232	1 054	100%	514
SAINT-JEAN-DE-SIXT	74239	1 221	51%	1 455
SAINT-JORIOZ	74242	2 112	100%	5 938
SALES	74255	921	69%	1 831
SERRAVAL	74265	1 973	27%	698
SEVRIER	74267	1 265	99%	4 318
SEYSSEL	74269	1 686	10%	2 354
SILLINGY	74272	1 484	79%	4 939
VAL-DE-FIER	74274	1 011	100%	653
TALLOIRES-MONTMIN	74275	3 698	100%	2 119
THONES	74280	5 233	100%	6 471
THUSY	74283	1 074	100%	1 023
VAL-GLIERES	74282	11 941	95%	9 035
VALLIERES	74289	903	100%	1 629
VAULX	74292	1 119	100%	915
VERSONNEX	74297	418	100%	601
VEYRIER-DU-LAC	74299	821	100%	2 452
LES VILLARDS-SUR-THONES	74302	1 332	94%	1 030
VILLAZ	74303	1 527	100%	3 293
VILLY-LE-PELLOUX	74307	297	16%	923



## Annexe 3

### Tableau récapitulatif des actions du Contrat de Bassin

Tableau récapitulatif des actions du Contrat de Bassin Fier &amp; Lac

Code	Intitulé des ACTIONS inscrites dans le Contrat de Bassin	Priorité	Liste des OPÉRATIONS inscrites dans le Contrat de Bassin	Maîtres d'ouvrage des opérations (MOA)	Imputation budgétaire	Estimation financière en € HT	Estimation financière en € TTC	Taux AERMC	Montant AERMC	Taux Dépt74	Montant Dépt74	Taux Autres financeurs	Montant Autres financeurs	Taux MOA	Montant MOA	Programmation PHASE 1 (2017-2019)	Programmation PHASE 2 (2020-2023)		
<b>Volet Milieux aquatiques et risques naturels</b>																			
M1-1	Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau	1	* Cartographie des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau non étudiés (265 km)	SILA (coordinateur Gemapi)	INVT	HT	113 000 €		40%	45 200 €	40%	45 200 €		20%	22 600 €	113 000 €			
			* Mise à jour de la cartographie des espaces de bon fonctionnement pour tenir compte de l'évolution des connaissances locales et de la méthodologie en cours de définition à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée	SILA (coordinateur Gemapi)	INVT	HT	74 000 €			à définir en 2019	40%	29 600 €			60%	44 400 €		74 000 €	
			* Animation foncière (à décliner sur chaque territoire GeMAPI)	Collectivités en charge de la GeMAPI	FONCT	TTC		216 000 €	40%	86 400 €	40%	86 400 €			20%	43 200 €	216 000 €		
			* Maîtrise foncière des espaces de bon fonctionnement du Fier et de ses affluents sur le territoire de la CCVT (hors Plaine du Fier)	CCVT	INVT	HT	49 100 €		50%	24 550 €	30%	14 730 €			20%	9 820 €	49 100 €		
			* Maîtrise foncière des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau sur le territoire du Grand Anancy	Grand Anancy	INVT	HT	310 000 €		25%	77 500 €	30%	93 000 €			45%	139 500 €	155 000 €	155 000 €	
			* Maîtrise foncière des espaces de bon fonctionnement du Fier et de ses affluents sur le territoire de la CCFU	CCFU	INVT	HT	158 800 €		50%	79 400 €	30%	47 640 €			20%	31 760 €	158 800 €		
			* Maîtrise foncière des espaces de bon fonctionnement du Fier et de ses affluents sur le territoire de la C3R	C3R						sera définie une fois la carto réalisée									à définir
M1-2	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau	1	* Restauration hydromorphologique du Fier dans la plaine, y compris travaux de protection des enjeux (Cf. plan de gestion de la Plaine du Fier) : actions à programmer en phase 1 = suppression d'épis (secteur 1), confortement de berge au droit de la RD909, reprise du seuil des pêcheurs, protection du forage AEP (étude et travaux)	Département et CCVT	INVT	HT	1 487 000 €			à définir		PM			100%	1 487 000 €	1 487 000 €	à définir	
			* Restauration hydromorphologique du Fier à Thônes	CCVT	INVT	HT	539 000 €		20%	107 800 €	40%	215 600 €			40%	215 600 €	269 500 €	269 500 €	
			* Restauration hydromorphologique du Malnant, y compris travaux de protection des enjeux (Cf. plan de gestion du Malnant)	CCVT	INVT	HT	892 000 €		25%	223 680 €	40%	356 800 €			35%	311 520 €	446 000 €	446 000 €	
			* Restauration hydromorphologique du Fier dans le Vallon	Grand Anancy	INVT	HT	1 010 000 €		24%	244 000 €	40%	404 000 €			36%	362 000 €	610 000 €	400 000 €	
			* Restauration hydromorphologique du Viéran dans le Vallon	Grand Anancy	INVT	HT	825 000 €											825 000 €	
			* Restauration hydromorphologique de la Fillière	Grand Anancy	INVT	HT	1 285 000 €		6%	81 200 €	40%	514 000 €				54%	689 800 €	203 000 €	1 082 000 €
			* Restauration hydromorphologique de l'Eau Morte-Glière	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	320 000 €		40%	128 000 €	40%	128 000 €				20%	64 000 €	320 000 €	
			* Restauration hydromorphologique du ruisseau de Montmin	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	475 000 €		40%	190 000 €	40%	190 000 €				20%	95 000 €	475 000 €	
			* Restauration hydromorphologique de l'Ire dans la plaine	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	535 000 €				à définir en 2019	40%	214 000 €			60%	321 000 €		535 000 €
			* Restauration hydromorphologique de l'Ire en aval de Doussard	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	100 000 €				à définir en 2019	40%	40 000 €			60%	60 000 €		100 000 €
			* Restauration hydromorphologique de la Bornette	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	605 000 €		5%	32 000 €	40%	242 000 €				55%	331 000 €	80 000 €	525 000 €
			* Restauration hydromorphologique du rui. de Seysolaz et du marais du Puits de l'Homme	Commune de Sillingy et CCFU	INVT	HT	550 000 €		40%	220 000 €	40%	220 000 €				20%	110 000 €	550 000 €	
			M1-3	Améliorer la connaissance des zones humides	2	* Actualisation de l'inventaire départemental	SILA	INVT	HT	30 000 €			0 €	80%	24 000 €		20%	6 000 €	30 000 €
* Cartographie des espaces de bon fonctionnement	Collectivités en charge de la GeMAPI	FONCT				TTC		78 000 €	40%	31 200 €	40%	31 200 €			20%	15 600 €	78 000 €		
* Prospections complémentaires sur les zones humides jugées prioritaires (faune/flore et/ou ressource)	Collectivités en charge de la GeMAPI	FONCT				TTC		35 100 €			0 €	60%	21 060 €			40%	14 040 €	35 100 €	
* Inventaire participatif des odonates	FRAPNA	FONCT				TTC		30 250 €										16 500 €	13 750 €
M1-4	Accompagner les collectivités et les porteurs de projets afin de protéger les zones humides dans le cadre de l'urbanisme prévisionnel et opérationnel	2	* Sensibilisation des collectivités en charge de l'urbanisme afin de mieux prendre en compte les zones humides	SILA (coordinateur Gemapi)											PM	X	X		
			* Accompagnement des porteurs de projets dans la mise en œuvre de la séquence ERC	SILA (coordinateur Gemapi)													PM	X	X
			* Mise en œuvre de l'OAP « trame verte et bleue » dans le cadre du PLUI – inventaire complémentaire (réalisé) et accompagnement des porteurs de projets (opération transversale M1-3 et M1-4)	CCSLA	FONCT	TTC		46 200 €			0 €		0 €			100%	46 200 €	16 500 €	29 700 €
M1-5	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des zones humides	1	* Animation et coordination des démarches	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)											PM	X	X		
			* Élaboration et mise en œuvre du plan de gestion du marais de Doussard																
			* Mise en œuvre du plan de gestion de l'étang de La Lèche	Commune de Val-Glières (St-Martin-Belleuve) et Grand Anancy	INVT	HT	15 091 €		27%	4 058 €	40%	6 036 €			33%	4 997 €	10 145 €	4 946 €	
			* Mise en œuvre du plan de gestion du marais de Cote Merle	Commune nouvelle d'Anancy (Meythet) et Grand Anancy	INVT	HT	10 000 €		40%	4 000 €	40%	4 000 €			20%	2 000 €	10 000 €		
			* Élaboration et mise en œuvre du plan de gestion du marais de l'Enfer	SILA	INVT	HT	20 000 €		40%	8 000 €	40%	8 000 €			20%	4 000 €	20 000 €		
			* Élaboration et mise en œuvre du plan de gestion du marais de Giez	Maître d'ouvrage à identifier	INVT	HT	20 000 €		40%	8 000 €	40%	8 000 €			20%	4 000 €	20 000 €		
			* Mise en œuvre du plan de gestion du marais du Bout du Lac	Asters-CEN74	INVT	HT	12 000 €											12 000 €	
			* Élaboration et mise en œuvre des notices de gestion des zones humides Natura 2000 de l'Albanais	Maître d'ouvrage à identifier	INVT	HT	85 800 €		40%	34 320 €	40%	34 320 €			20%	17 160 €	85 800 €		
			* Élaboration de plans de gestion de 5 zones humides (sites à identifier)	Maître d'ouvrage à identifier	INVT	HT	35 750 €		40%	14 300 €	40%	14 300 €			20%	7 150 €	35 750 €		
			* Mise en œuvre du plan de gestion stratégique des zones humides de Seynod	Commune nouvelle d'Anancy (Seynod) et Grand Anancy	INVT	HT	123 450 €		17%	21 420 €	40%	49 380 €			43%	52 650 €	53 550 €	69 900 €	
M1-6	Mettre en œuvre des projets phares de reconquête des zones humides	1	* Restauration hydromorphologique du rui. de Seysolaz et du marais du Puits de l'Homme																
			* Restauration du marais du Bout du Lac	Maître d'ouvrage à identifier	INVT	HT	63 700 €		24%	15 600 €	40%	25 480 €			36%	22 620 €	39 000 €	24 700 €	
			* Restauration du marais de Doussard et de la Bornette																
			* Restauration du marais de l'Enfer																
			* Plan de gestion et travaux de restauration d'une zone humide (site à identifier)	Maître d'ouvrage à identifier	INVT	HT	13 189 €		40%	5 276 €	40%	5 276 €			20%	2 638 €	13 189 €		
			* Plans de gestion et travaux de restauration de 15 zones humides (sites à identifier)	Maîtres d'ouvrage à identifier	INVT	HT	197 763 €												197 763 €
			* Sensibilisation des agriculteurs afin de concilier leurs pratiques et la préservation des zones humides	Chambre d'agriculture															X
M1-7	Sensibiliser les agriculteurs et les habitants à la préservation des zones humides	2	* Sensibilisation des habitants en vue d'une implication citoyenne en faveur de la préservation des zones humides	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)	FONCT	TTC		18 000 €		0 €	80%	14 400 €		20%	3 600 €	18 000 €	à définir		
			* Valorisation de la plaine alluviale de l'Eau Morte (Mercier) en vue de sensibiliser les habitants	CCSLA	INVT	HT	15 000 €				0 €	80%	12 000 €		20%	3 000 €	15 000 €		
			* Programme de protection et de restauration des roselières lacustres : seconde tranche de travaux	SILA	INVT	TTC		1 852 334 €	40%	740 934 €	40%	740 934 €			20%	370 467 €	1 852 334 €		
M1-8	Préserver et restaurer le lac d'Anancy	1	* Programme de protection et de restauration des roselières lacustres : suivi des roselières	SILA	FONCT	TTC		48 000 €	40%	19 200 €	40%	19 200 €		20%	9 600 €	48 000 €			
			* Restauration des berges de Glières	Département	INVT	HT	200 000 €				0 €		0 €		100%	200 000 €	200 000 €		
			* Poursuite des acquisitions foncières	Conservatoire du Littoral et communes												PM	X	X	
			* Animation de la commission Lac et Prospective	SILA												PM	X	X	

Tableau récapitulatif des actions du Contrat de Bassin Fier &amp; Lac

Code	Intitulé des ACTIONS inscrites dans le Contrat de Bassin	Priorité	Liste des OPÉRATIONS inscrites dans le Contrat de Bassin	Maîtres d'ouvrage des opérations (MOA)	Imputation budgétaire		Estimation financière en € HT	Estimation financière en € TTC	Taux AERMC	Montant AERMC	Taux Dépt74	Montant Dépt74	Taux Autres financeurs	Montant Autres financeurs	Taux MOA	Montant MOA	Programmation PHASE 1 (2017-2019)	Programmation PHASE 2 (2020-2023)				
M1-9	Gérer le développement des plantes exotiques envahissantes	1	* Élaboration d'une stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes	SILA (coordinateur Gemapi)	INVT	HT	50 000 €		40%	20 000 €	40%	20 000 €			20%	10 000 €	50 000 €					
			* Coordination, communication et sensibilisation	SILA (coordinateur Gemapi)	FONCT	TTC		72 000 €		13%	9 600 €	40%	28 800 €			47%	33 600 €	24 000 €	48 000 €			
			* Gestion des espèces exotiques envahissantes en bordure de cours d'eau sur le territoire de la CCVT	Propriétaires et CCVT	FONCT	TTC		79 200 €		17%	13 577 €	40%	31 680 €			43%	33 943 €	33 943 €	45 257 €			
			* Gestion des espèces exotiques envahissantes dans la Plaine du Fier (Cf. plan de gestion Plaine du Fier)	Département	FONCT	TTC		288 000 €		25%	72 000 €		0 €			75%	216 000 €	144 000 €	144 000 €			
			* Gestion des espèces exotiques envahissantes en bordure de cours d'eau sur le territoire du Grand Anancy	Propriétaires et Grand Anancy	FONCT	TTC		336 000 €		17%	57 600 €	40%	134 400 €			43%	144 000 €	144 000 €	192 000 €			
			* Gestion des espèces exotiques envahissantes en bordure de cours d'eau sur le territoire de la CCFU	Propriétaires dont EDF et CCFU	FONCT	TTC		12 000 €		17%	2 057 €	40%	4 800 €			43%	5 143 €	5 143 €	6 857 €			
			* Gestion des espèces exotiques envahissantes en bordure de cours d'eau sur le territoire de la C3R	Propriétaires dont EDF et C3R	FONCT	TTC		64 800 €		17%	11 109 €	40%	25 920 €			43%	27 771 €	27 772 €	37 028 €			
			* Sensibilisation et accompagnement des riverains en vue d'une gestion citoyenne des cours d'eau	Cf. action M6-1																		
M1-10	Gérer les zones de déchets dans les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau	2	* Fermeture des décharges sauvages actives recensées en bordure de cours d'eau (à prioriser) + étude pour l'enlèvement des déchets	Grand Anancy	FONCT	TTC		50 400 €		à définir en 2019	40%	20 160 €			60%	30 240 €		50 400 €				
			* Fermeture des décharges sauvages actives recensées en bordure de cours d'eau (à prioriser) + étude pour l'enlèvement des déchets	CCVT	FONCT	TTC		31 200 €		à définir en 2019	40%	12 480 €			60%	18 720 €	31 200 €					
M2-1	Restaurer la continuité sédimentaire des cours d'eau et gérer les déséquilibres sédimentaires	1	* Élaboration du plan de gestion du transport solide des cours d'eau prioritaires	SILA (coordinateur Gemapi)	INVT	HT	250 000 €		40%	100 000 €	40%	100 000 €			20%	50 000 €	250 000 €					
			* Travaux et aménagements définis dans le plan de gestion sédimentaire	Collectivités en charge de la GeMAPI	sera définie dans le plan de gestion																	
			* Plages de dépôts du Nom et du Var à La Clusaz	CCVT	sera définie dans le plan de gestion																	
			* Passage busé du Frenay sur le Langogne	Propriétaire	INVT	HT	8 000 €													8 000 €		
			* Prise d'eau de l'Enfer sur l'Isernon	Propriétaire	INVT	HT	20 000 €													20 000 €		
			* Pont dégradé sur l'Isernon	Propriétaire	INVT	HT	15 000 €													15 000 €		
			* Plage de dépôt de l'Isernon	Propriétaire														PM				
			* Étude complémentaire du fonctionnement du barrage de Brassilly vis à vis du transit sédimentaire du Fier	EDF	INVT	HT	25 000 €													25 000 €		
			* Étude complémentaire du fonctionnement du barrage Cléchet vis à vis du transit sédimentaire du Fier	Hydro Cléchet SA	INVT	HT	25 000 €													25 000 €		
			* Étude complémentaire du fonctionnement du barrage de Vallières vis à vis du transit sédimentaire du Fier	EDF	INVT	HT	5 000 €													5 000 €		
			* Seuil Bioni amont sur la Fillière	Propriétaire	Cf. action M1-2																	
			* Seuil du Moulin (confluence Crenant) sur la Fillière	Propriétaire	INVT	HT	40 000 €				50%	20 000 €	30%	12 000 €			20%	8 000 €	40 000 €			
			* Piège à flottants sur le Daudens	Propriétaire	sera définie dans le plan de gestion																	
			* Étude du pont de Saint-Ruph	Propriétaire (Etat)	INVT	HT	15 000 €				50%	7 500 €	30%	4 500 €			20%	3 000 €	15 000 €			
			* Barrage des Roux sur le Saint-Ruph	CCSLA	sera définie dans le plan de gestion																	
			* Seuil SNA Lachat sur la Glière	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	70 000 €				50%	35 000 €	30%	21 000 €			20%	14 000 €	70 000 €			
* Seuil du pont de Favergette sur la Glière	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	90 000 €				50%	45 000 €	30%	27 000 €			20%	18 000 €	90 000 €						
* Seuil DDE du pont d'Englannaz sur la Glière	CCSLA et Propriétaires														PM	X						
* Seuil du pont de Ruphy sur la Bornette	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	80 000 €				6%	5 000 €	30%	24 000 €			64%	51 000 €	10 000 €	70 000 €					
M3-1	Restaurer les habitats piscicoles	2	* Restauration des habitats piscicoles sur le Laudon	Grand Anancy	INVT	HT	165 000 €			à définir en 2019	60%	99 000 €			40%	66 000 €		165 000 €				
			* Restauration des habitats piscicoles sur le Nant de Gillon	Grand Anancy	INVT	HT	138 000 €				à définir en 2019	60%	82 800 €			40%	55 200 €		138 000 €			
			* Restauration des habitats piscicoles sur le Champfroid, le Méléze (+ le Var)	CCVT	INVT	HT	225 500 €				à définir en 2019	60%	135 300 €			40%	90 200 €		225 500 €			

Tableau récapitulatif des actions du Contrat de Bassin Fier &amp; Lac

Code	Intitulé des ACTIONS inscrites dans le Contrat de Bassin	Priorité	Liste des OPÉRATIONS inscrites dans le Contrat de Bassin	Maîtres d'ouvrage des opérations (MOA)	Imputation budgétaire		Estimation financière en € HT	Estimation financière en € TTC	Taux AERMC	Montant AERMC	Taux Dépt74	Montant Dépt74	Taux Autres financeurs	Montant Autres financeurs	Taux MOA	Montant MOA	Programmation PHASE 1 (2017-2019)	Programmation PHASE 2 (2020-2023)			
M3-2	Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau	1	* Aménagement du barrage de Maisondraz sur le Nom : étude de définition des travaux	Maître d'ouvrage à identifier	INVT	HT	15 000 €										plan de financement à définir en 2019	15 000 €			
			* Aménagement de la rampe du Villaret (seuil amont usaine) sur le Nom	Maître d'ouvrage à identifier	INVT	HT	50 000 €												plan de financement à définir en 2019	50 000 €	
			* Aménagement du seuil de la Resse (Reisse) sur le Nom	Maître d'ouvrage à identifier	INVT	HT	65 000 €												plan de financement à définir en 2019	65 000 €	
			* Aménagement du radier du pont RD216 sur le Mélèze (Cf. plan de gestion Plaine du Fier)	Département	INVT	HT	53 000 €				50%	26 500 €			0 €			50%	26 500 €	53 000 €	
			* Aménagement du seuil aval de la RD216 et du seuil proche confluence sur le Mélèze (Cf. plan de gestion Plaine du Fier)	Département	INVT	HT	72 000 €				50%	36 000 €			0 €			50%	36 000 €	72 000 €	
			* Aménagement du seuil des Îlettes sur le Fier : étude de définition des travaux	Département	INVT	HT	30 000 €				50%	15 000 €			0 €			50%	15 000 €	30 000 €	
			* Aménagement du seuil des Contamines aval sur le Viéran : étude de définition des travaux	AREA	INVT	HT	15 000 €				50%	7 500 €			à définir			50%	7 500 €	15 000 €	
			* Aménagement du seuil des Contamines amont sur le Viéran : étude de définition des travaux	AREA	INVT	HT	15 000 €				50%	7 500 €			à définir			50%	7 500 €	15 000 €	
			* Aménagement du seuil de stabilisation 2 (seuil amont seuil bois) sur le Viéran	AREA	INVT	HT	50 000 €				50%	25 000 €			à définir			50%	25 000 €	50 000 €	
			* Aménagement du seuil de stabilisation 1 (seuil aval passerelle) sur le Viéran	AREA	INVT	HT	45 000 €				50%	22 500 €			à définir			50%	22 500 €	45 000 €	
			* Aménagement du seuil de stabilisation sur le Viéran	Maître d'ouvrage à identifier	INVT	HT	35 000 €													plan de financement à définir en 2019	35 000 €
			* Aménagement de la rampe en enrochement ZI aval sur le Viéran	Maître d'ouvrage à identifier	INVT	HT	35 000 €													plan de financement à définir en 2019	35 000 €
			* Aménagement du passage busé sur le Viéran : étude de définition des travaux	Maître d'ouvrage à identifier	INVT	HT	12 000 €													plan de financement à définir en 2019	12 000 €
			* Aménagement du seuil du Moulin sur la Fillière	Maître d'ouvrage à identifier	INVT	HT	455 000 €				50%	227 500 €	30%	136 500 €				20%	91 000 €	455 000 €	
			* Aménagement du seuil de Colanche sur le Flan : étude de faisabilité	Maître d'ouvrage à identifier	INVT	HT	10 000 €													plan de financement à définir en 2019	10 000 €
			* Aménagement du seuil du Moulin de la Ravoire sur la Morge : étude de faisabilité	Maître d'ouvrage à identifier	INVT	HT	15 000 €													plan de financement à définir en 2019	15 000 €
			* Aménagement du souterrain de Vallières sur la Morge : étude de faisabilité	Maître d'ouvrage à identifier	INVT	HT	15 000 €													plan de financement à définir en 2019	15 000 €
			* Aménagement du seuil SNA Lachat sur la Glière	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	70 000 €				50%	35 000 €	30%	21 000 €				20%	14 000 €	70 000 €	
			* Aménagement du seuil de la passerelle du boulo-drome sur la Glière	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	70 000 €				50%	35 000 €	30%	21 000 €				20%	14 000 €	70 000 €	
			* Aménagement du seuil du stade de foot sur la Glière	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	50 000 €				50%	25 000 €	30%	15 000 €				20%	10 000 €	50 000 €	
			* Aménagement du seuil du pont de Favergettes sur la Glière	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	70 000 €				50%	35 000 €	30%	21 000 €				20%	14 000 €	70 000 €	
			* Aménagement du seuil du pont d'Englannaz sur la Glière	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	100 000 €				50%	50 000 €	30%	30 000 €				20%	20 000 €	100 000 €	
			* Aménagement du seuil amont de la RD1508 (seuil Boucheroz) sur la Glière	Département	INVT	HT	200 000 €				50%	100 000 €			0 €			50%	100 000 €	200 000 €	
			* Aménagement du radier du pont de la RD1508 (pont Boucheroz) sur la Glière	Département	INVT	HT	200 000 €				50%	100 000 €			0 €			50%	100 000 €	200 000 €	
			* Aménagement du seuil amont Arnand sur l'Ire	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	50 000 €				50%	25 000 €	30%	15 000 €				20%	10 000 €	50 000 €	
			* Aménagement du seuil aval Arnand sur l'Ire	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	35 000 €				50%	17 500 €	30%	10 500 €				20%	7 000 €	35 000 €	
			* Aménagement du radier du pont de la piste cyclable sur l'Ire	SILA	INVT	HT														X	
			* Aménagement du seuil du pont de Ruphy sur la Bornette	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	15 000 €				50%	7 500 €	30%	4 500 €				20%	3 000 €	15 000 €	
			* Aménagement du seuil 1 marais de Doussard sur la Bornette	CCSLA et Propriétaires	INVT	HT	32 000 €				25%	8 000 €	30%	9 600 €				45%	14 400 €	16 000 €	16 000 €
			* Aménagement du seuil amont des tennis et du radier du pont de la piste cyclable sur le Laudon	SILA	INVT	HT	200 000 €				50%	100 000 €	30%	60 000 €				20%	40 000 €	200 000 €	
* Aménagement du seuil aval passerelle Bergeret (Monetier) sur le Laudon	Commune de Saint-Jorioz	INVT	HT	110 000 €				50%	55 000 €			0 €			50%	55 000 €	110 000 €				
* Aménagement du seuil prise d'eau (aval pont) Monetier sur le Laudon	Propriétaires scierie Bergeret	INVT	HT	80 000 €				50%	40 000 €			0 €			50%	40 000 €	80 000 €				
* Aménagement du pont de la RD10 au Crétoux (Cublier) sur le Laudon	Département	INVT	HT	50 000 €				50%	25 000 €			0 €			50%	25 000 €	50 000 €				
M4-1	Améliorer la connaissance des peuplements piscicoles et astacicoles	1	* Diagnostic piscicole sur les affluents du Fier (sauf Nom et affluents)	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)	INVT	HT	150 000 €		40%	60 000 €	40%	60 000 €				20%	30 000 €	150 000 €			
			* Suivi des peuplements piscicoles	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)	FONCT	TTC			12 000 €		40%	4 800 €	40%	4 800 €				20%	2 400 €	12 000 €	à définir
			* Suivi des populations de truites natives de l'Ire	FDPDMA	FONCT	TTC			7 000 €		50%	Cf. convention AERMC/FDPDMA	30%	2 100 €				20%	1 400 €	7 000 €	
			* Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches sur les affluents du Fier	FDPDMA	FONCT	TTC			48 000 €		50%	Cf. convention AERMC/FDPDMA	30%	14 400 €				20%	9 600 €	24 000 €	24 000 €
M5-1	Établir des PPR		Action mentionnée pour mémoire																		
M5-2	Élaborer les PCS	2	* Élaboration d'un PCS sur la commune de Charvonnex	Commune de Charvonnex	FONCT	TTC										100%		en cours de définition par la commune	en cours de définition par la commune		
			* Élaboration d'un PCS sur la commune de Chevaline	Commune de Chevaline	FONCT	TTC			18 000 €								100%	18 000 €	18 000 €	18 000 €	
			* Élaboration d'un PCS sur la commune de Giez	Commune de Giez	FONCT	TTC			18 000 €								100%	18 000 €	18 000 €	18 000 €	
			* Élaboration d'un PCS sur la commune de La Balme-de-Sillingy	Commune de La Balme-de-Sillingy	FONCT	TTC			18 000 €								100%	18 000 €	18 000 €	18 000 €	
			* Élaboration d'un PCS sur la commune de Lathuile	Commune de Lathuile	FONCT	TTC			18 000 €								100%	18 000 €	18 000 €	18 000 €	
			* Élaboration d'un PCS sur la commune de Nâves-Parmelan	Commune de Nâves-Parmelan	FONCT	TTC			18 000 €								100%	18 000 €	18 000 €	18 000 €	
			* Élaboration d'un PCS sur la commune de Villaz	Commune de Villaz	FONCT	TTC			18 000 €								100%	18 000 €	18 000 €	18 000 €	
			* Mise en cohérence des PCS de la commune nouvelle d'Annecy	Commune nouvelle d'Annecy	FONCT	TTC			18 000 €								100%	18 000 €	18 000 €	18 000 €	
			* Mise en cohérence des PCS de la commune nouvelle de Faverges-Seythenex	Commune de Faverges-Seythenex	FONCT	TTC			18 000 €								100%	18 000 €	18 000 €	18 000 €	
			* Mise en cohérence des PCS de la commune nouvelle de Talloires-Montmin	Commune de Talloires-Montmin	FONCT	TTC			12 000 €								100%	12 000 €	12 000 €	12 000 €	
* Mise en cohérence des PCS de la commune nouvelle d'Epagny-Metz-Tessy	Commune d'Epagny-Metz-Tessy	FONCT	TTC			12 000 €								100%	12 000 €	12 000 €	12 000 €				
* Mise en cohérence des PCS de la commune nouvelle de Val-Glières	Commune de Val-Glières	FONCT	TTC			24 000 €								100%	24 000 €	24 000 €	24 000 €				
M6-1	Restaurer et entretenir les boisements de berges	2	* Restauration et entretien des boisements de berges et gestion des embâcles sur le territoire de la CCVT	Propriétaires et CCVT	FONCT	TTC			8%	27 000 €	40%	141 600 €				52%	185 400 €	90 000 €	264 000 €		
			* Restauration et entretien des boisements de berges et gestion des embâcles sur le territoire du Grand Annecy	Propriétaires et Grand Annecy	FONCT	TTC			870 000 €		7%	60 840 €	40%	348 000 €			53%	461 160 €	202 800 €	667 200 €	
			* Restauration et entretien des boisements de berges et gestion des embâcles sur le territoire de la CCFU	Propriétaires dont EDF et CCFU	FONCT	TTC			78 000 €		8%	6 120 €	40%	31 200 €			52%	40 680 €	20 400 €	57 600 €	
			* Restauration et entretien des boisements de berges et gestion des embâcles sur le territoire de la C3R	Propriétaires dont EDF et C3R	FONCT	TTC			99 600 €		9%	8 856 €	40%	39 840 €			51%	50 904 €	29 520 €	70 080 €	
			* Sensibilisation et accompagnement des riverains en vue d'une gestion citoyenne des cours d'eau	CCSLA, Grand Annecy + collectivités GeMAPI volontaires	FONCT	TTC			360 000 €				80%	288 000 €			20%	72 000 €	180 000 €	180 000 €	

Tableau récapitulatif des actions du Contrat de Bassin Fier &amp; Lac

Code	Intitulé des ACTIONS inscrites dans le Contrat de Bassin	Priorité	Liste des OPÉRATIONS inscrites dans le Contrat de Bassin	Maîtres d'ouvrage des opérations (MOA)	Imputation budgétaire	Estimation financière en € HT	Estimation financière en € TTC	Taux AERMC	Montant AERMC	Taux Dépt74	Montant Dépt74	Taux Autres financeurs	Montant Autres financeurs	Taux MOA	Montant MOA	Programmation PHASE 1 (2017-2019)	Programmation PHASE 2 (2020-2023)		
M6-2	Déterminer et réduire la vulnérabilité dans les zones de risque potentiel important	1	* Étude de réduction de la vulnérabilité des hameaux de Sollier, La Reisse, Verthier à Doussard + mesures organisationnelles et travaux à définir	CCSLA, commune de Doussard, propriétaires riverains	FONCT	TTC	21 960 €		0 €		0 €	66%	14 400 €	34%	7 560 €	21 960 €			
			* Étude de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes riverains du Fier à Thônes + mesures organisationnelles et travaux à définir	Commune de Thônes			A définir		0 €		0 €				100%			à définir	
			* Étude de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes riverains du Nom et du Var à La Clusaz + mesures organisationnelles et travaux à définir	Commune de La Clusaz			A définir		0 €		0 €					100%			à définir
			* Étude de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes riverains du Fier à Annecy (Annecy, Meythet, Cran) + mesures organisationnelles et travaux à définir	Commune nouvelle d'Annecy (Annecy, Meythet, Cran)			A définir		0 €		0 €					100%			à définir
			* Étude de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes riverains de la Fillière à Val-Glières (Thorens) + mesures organisationnelles et travaux à définir	Commune de Val-Glières (Thorens)			A définir		0 €		0 €					100%			à définir
			* Étude de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes riverains du Fier à Faverges-Seythenex (Faverges) + mesures organisationnelles et travaux à définir	Commune de Faverges-Seythenex (Faverges) et CCSLA			PM										PM	X	
			* Étude de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes riverains du Laudon et du Nant du Villard à Saint-Jorioz + mesures organisationnelles et travaux à définir	Commune de Saint-Jorioz			A définir		0 €		0 €					100%			à définir
M6-3	Améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau	1	* Programme d'aménagements hydrauliques sur le Nom dans la traversée de Thônes	Commune de Thônes puis CCVT	INVT	HT	1 500 000 €		0 €		à définir			100%	1 500 000 €	200 000 €	1 300 000 €		
			* Programme d'aménagements hydrauliques sur le Var et le Lanchy	Commune de La Clusaz puis CCVT	INVT	HT	1 500 000 €		0 €		à définir				100%	1 500 000 €	800 000 €	700 000 €	
			* Programme d'aménagements hydrauliques sur le Malnant	Cf. action M1-2															
			* Aménagements hydrauliques sur le Fier, le Champfroid et le Langogne	CCVT	INVT	HT	427 000 €			0 €		à définir				100%	427 000 €	80 000 €	347 000 €
			* Aménagements hydrauliques sur le Fier, le Viéran, le Nant de Gillon, l'Iserson, l'Herbe, le Marais de l'Aile	Grand Annecy	INVT	HT	650 000 €			0 €		à définir				100%	650 000 €		650 000 €
			* Aménagements hydrauliques sur la Morge, le ruisseau des Ravages, le Parmand et le Lagnat	C3R	INVT	HT	440 000 €			0 €		à définir				100%	440 000 €		440 000 €
			* Aménagements hydrauliques sur la Fillière et le Daudens	Grand Annecy	INVT	HT	145 000 €			0 €		à définir				100%	145 000 €		145 000 €
			* Aménagements hydrauliques sur l'Eau Morte entre Sollier et Verthier	CCSLA	INVT	HT	50 000 €			0 €		à définir				100%	50 000 €	50 000 €	
			* Aménagement hydraulique sur le ruisseau des Combes	Propriétaire	INVT	HT	55 000 €			0 €		à définir				100%	55 000 €		55 000 €
			* Programme de travaux hydrauliques du Nant du Villard	Grand Annecy	INVT	HT	767 228 €			0 €		à définir				100%	767 228 €	255 743 €	511 485 €
			* Programme de travaux hydrauliques du Laudon	Grand Annecy	INVT	HT	3 660 772 €			0 €		à définir				100%	3 660 772 €		3 660 772 €
			* Aménagement d'une plage de dépôt sur le rui. d'Entrevernes en amont de Bellavarde	Grand Annecy	INVT	HT	150 000 €			0 €		à définir				100%	150 000 €	75 000 €	75 000 €
* Étude hydraulique du Nant de Bluffy et Nant d'Oy + travaux à définir	Grand Annecy	INVT	HT	20 000 €			0 €		à définir				100%	20 000 €	20 000 €				
M6-4	Assurer la sécurité des ouvrages en travers (barrages et seuils)		Action mentionnée pour rappel de l'obligation réglementaire																
M6-5	Assurer la sécurité des digues et merrons	1	* Diagnostic des digues classées sur le territoire de la CCVT	CCVT			A définir		0 €		0 €			100%		X	X		
			* Diagnostic des digues classées sur le territoire du Grand Annecy	Grand Annecy			A définir		0 €		0 €				100%		X	X	
			* Diagnostic des digues classées sur le territoire de la CCFU	CCFU			A définir		0 €		0 €				100%		X	X	
			* Diagnostic des digues classées sur le territoire de la C3R	C3R			A définir		0 €		0 €				100%		X	X	
			* Diagnostic des digues classées sur le territoire de la CCSLA	CCSLA			A définir		0 €		0 €				100%		X		
<b>Volet Qualité de l'eau 1</b>																			
Q1-1	Réaliser un état des lieux initial et un suivi de la qualité des cours d'eau et du lac d'Annecy	1	* Poursuite du suivi annuel de la qualité du lac d'Annecy	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)	FONCT	HT	336 000 €		17%	57 600 €	40%	134 400 €		43%	144 000 €	144 000 €	192 000 €		
			* État des lieux initial + définition du monitoring de la qualité des cours d'eau et du suivi des impacts des RUTP	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)	FONCT	HT	95 000 €			40%	38 000 €	40%	38 000 €		20%	19 000 €	95 000 €		
			* Démarrage de la mise en œuvre du monitoring de la qualité des cours d'eau	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)	FONCT	TTC			24 000 €	40%	9 600 €	40%	9 600 €		20%	4 800 €	24 000 €		
			* Mise en œuvre du monitoring de la qualité des cours d'eau et du programme de suivi des impacts des RUTP	SILA			A définir												à définir
* Étude de la qualité des milieux récepteurs des ZA de Vovray, des Césardes et d'Altais	Cf. action Q4-1																		
Q2-1	Mettre en place et animer un groupe d'échanges "eaux pluviales"	1	* Mise en place et animation d'un groupe d'échanges sur les eaux pluviales afin de favoriser formation des acteurs et partages d'expériences	SILA (coordinateur Eaux pluviales)			PM								PM	X	X		
Q2-2	Poursuivre le programme d'action de réduction des déversements unitaires vers le Fier	1	* Élaboration du Schéma Général d'Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales	Cf. action Q5-1			PM								PM	X	X		
			* Mise en œuvre du diagnostic permanent du réseau d'assainissement (dont réseau unitaire) : diagnostic puis instrumentation du réseau	SILA			PM								100%	5 247 000 €	1 199 000 €	4 048 000 €	
			* Mise en œuvre de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (dont réseau unitaire) : diagnostic puis plan de renouvellement des réseaux	SILA	INVT	HT	5 247 000 €			0 €		0 €							
			* Création d'un bassin de stockage/restitution sur la rive gauche du lac (St-Jorioz et Doussard)	SILA	INVT	HT	2 230 000 €			50%	1 115 000 €	30%	669 000 €			20%	446 000 €	2 230 000 €	
			* Déconnexion des eaux de voiries rue des Aravis et de Morette	Grand Annecy			PM										PM	X	
			* Étude pour la déconnexion de 5 ha de surfaces imperméabilisées	Grand Annecy			A définir			50%			0 €			50%			
* Amélioration de l'autosurveillance du Fier : installation d'un débitmètre au niveau du pont des Terrasses (au plus près de SILOE et des déversoirs d'orage)	SILA	INVT	HT	10 000 €			40%	4 000 €	40%	4 000 €			20%	2 000 €	10 000 €				
Q2-3	Elaborer et mettre en œuvre un plan de sensibilisation auprès des usagers du réseau d'eaux pluviales	1	* Élaboration et mise en œuvre d'un plan de sensibilisation	SILA (coordinateur Eaux pluviales)	FONCT	HT	15 000 €		0 €	80%	12 000 €			20%	3 000 €	15 000 €	à définir		
Q2-4	Capitaliser et consolider la connaissance des équipements de gestion des pollutions et de leur exploitation	1	* Collecte et regroupement dans une base de données de la connaissance du patrimoine public et des équipements privés structurants, investigations complémentaires ciblées sur les principaux dispositifs structurants, réflexion autour de l'alimentation « en continu » de la base de données	Cf. action Q5-1															
Q2-5	Optimiser le patrimoine d'équipements structurants existants pour le traitement des pollutions chroniques et accidentelles	1	* Diagnostic des ouvrages et aide à la décision (dans le cadre du SGA)	Cf. action Q5-1													X		
Q2-6	Identifier et mettre en œuvre des ouvrages structurants complémentaires pour la gestion des pollutions	1	* Étude et aide à la décision pour la création d'ouvrages (dans le cadre du SGA)	Cf. action Q5-1													X		
Q2-7	Elaborer une stratégie de gestion des eaux pluviales respectueuse des milieux récepteurs	1	* Travaux de création d'ouvrages	Collectivités en charge des eaux pluviales urbaines			A définir										X		
Q2-8	Elaborer des outils facilitant la mise en œuvre de solutions adaptées de gestion des eaux pluviales à la source	1	* Élaboration de la stratégie de gestion des eaux pluviales (dans le cadre du SGA)	SILA (coordinateur Eaux pluviales)			Cf. action Q5-1								PM		X		
			* Élaboration des zonages pluviaux et intégration dans les documents d'urbanisme des règles pour une meilleure prise en compte « qualitative » des eaux pluviales	Collectivités en charge de l'urbanisme			PM								PM	X	X		
			* Définition des outils à mettre en place	SILA (coordinateur Eaux pluviales)			PM								PM	X	X		
			* Mise en œuvre des outils	Collectivités en charge de l'urbanisme			A définir										X		
Q3-1	Accompagner les collectivités et les usagers afin de réduire l'utilisation des pesticides		Action mentionnée pour mémoire → en attente des projets des collectivités volontaires																
Q4-1	Mettre en œuvre une opération collective de réduction des émissions de substances polluantes auprès des industriels et artisans	1	* Diagnostic des entreprises industrielles et artisanales : acquisition de données sur les entreprises	SILA	INVT	HT	5 000 €		50%	2 500 €		0 €			50%	2 500 €	5 000 €		
			* Diagnostic des entreprises industrielles et artisanales : mission de diagnostic réalisée en interne	SILA			PM									PM	X		
			* Diagnostic des entreprises industrielles et artisanales : analyses complémentaires des eaux rejetées	SILA	INVT	HT	20 000 €			50%	10 000 €		0 €			50%	10 000 €	20 000 €	
			* Mise en œuvre des travaux d'amélioration des entreprises	Entreprises volontaires	INVT	HT	450 000 €			50%	225 000 €		0 €			50%	225 000 €	450 000 €	
			* Réalisation d'une étude spécifique sur la qualité des milieux sur les ZA Vovray, Césardes, Altais	SILA	INVT	HT	40 000 €			50%	20 000 €	30%	12 000 €			20%	8 000 €	40 000 €	
			* Campagnes de recherche de micropolluants dans le réseau d'assainissement	SILA	INVT	HT	30 000 €			50%	15 000 €		0 €			50%	15 000 €	30 000 €	
			* Communication autour de l'opération collective	SILA	FONCT	HT	5 000 €			50%	2 500 €		0 €			50%	2 500 €	5 000 €	
* Préparation et réalisation de la seconde opération collective	SILA			A définir													à définir		
Q4-2	Sensibiliser les industriels et artisans du bassin versant	2	* Élaboration et diffusion d'un guide à toutes les entreprises du bassin versant, ou en priorité aux branches d'activités potentiellement « à risques » (activités de peinture, soins dentaires, photographes...)	SILA (coordinateur Eaux pluviales)	FONCT	TTC	52 800 €		0 €	80%	42 240 €			20%	10 560 €		52 800 €		
Q4-3	Mettre en place un dispositif permettant d'identifier et d'encadrer les évolutions des activités artisanales et industrielles	2	* Mise en place d'un circuit d'information et de procédures spécifiques permettant d'identifier suffisamment tôt les changements d'activité, les déménagements et les créations d'activités nouvelles sur le territoire	SILA (coordinateur Eaux pluviales)			PM								PM	X	X		

Tableau récapitulatif des actions du Contrat de Bassin Fier & Lac

Code	Intitulé des ACTIONS inscrites dans le Contrat de Bassin	Priorité	Liste des OPÉRATIONS inscrites dans le Contrat de Bassin	Maîtres d'ouvrage des opérations (MOA)	Imputation budgétaire	Estimation financière en € HT	Estimation financière en € TTC	Taux AERMC	Montant AERMC	Taux Dépt74	Montant Dépt74	Taux Autres financeurs	Montant Autres financeurs	Taux MOA	Montant MOA	Programmation PHASE 1 (2017-2019)	Programmation PHASE 2 (2020-2023)			
Q5-1	Poursuivre les travaux d'amélioration de l'assainissement domestique	2	* Élaboration du Schéma Général d'Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales	SILA	INVT HT	950 000 €		50%	475 000 €	18%	175 000 €			32%	300 000 €	950 000 €				
			* UDEP SILOE : rénovation des biofiltres, renforcement du traitement du phosphore	SILA	INVT HT	2 345 000 €			0 €	1%	31 584 €				99%	2 313 416 €	1 745 000 €	600 000 €		
			* UDEP St-Martin-Belleveu : construction d'un collecteur + stations de pompage vers SILOE puis suppression UDEP	SILA		PM											PM	X		
			* UDEP Poiriers : augmentation de la capacité + raccordement de l'UDEP de Lovagny + suppression UDEP de Lovagny	SILA	INVT HT	4 235 000 €														4 235 000 €
			* Création de bassins de stockage/restitution sur la rive gauche du lac (St-Jorjox et Doussard)	Cf. action Q2-2																
			* Mise en oeuvre du diagnostic permanent des réseaux d'assainissement : diagnostic puis instrumentation	Cf. action Q2-2																
			* Mise en oeuvre de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (dont réseau unitaire) : diagnostic puis plan de renouvellement des réseaux	Cf. action Q2-2																
Q5-2	Mettre en oeuvre des actions afin de réduire les pressions agricoles	2	* Animation en faveur de la mise en oeuvre du plan de gestion du lac Charvin : gestion des troupeaux ovins dans le bassin d'alimentation du lac, amélioration du stockage des effluents bovins à l'Aulp Fier d'en Haut	SEA	FONCT TTC		1 770 €		0 €	60%	1 062 €				40%	708 €	1 770 €			
			* Mise en oeuvre du plan de gestion du lac Charvin : aménagement de l'exutoire du lac pour le maintien du niveau d'eau	CCVT	INVT HT	80 000 €			0 €	60%	48 000 €					40%	32 000 €	80 000 €		
			* Étude pour la création d'une usine de méthanisation des effluents d'élevage sur les Vallées de Thônes	Comité agricole du Pays de Thônes	INVT TTC		58 317 €		0 €	49%	28 575 €	31%	18 000 €			20%	11 742 €	58 317 €		
Q6-1	Reconquérir la qualité de l'eau sur les 2 captages prioritaires de Sous-Chemiguet et Saint-Eusèbe-Palaisu	1	* Captage Sous-Chemiguet : acquisition des parcelles situées dans l'aire d'alimentation du captage	C3R	INVT HT	100 000 €		80%	80 000 €		0 €				20%	20 000 €	100 000 €			
			* Captage Sous-Chemiguet : poursuite de l'animation et de l'accompagnement technique des agriculteurs	C3R			A définir										à définir	A définir		
			* Captage St-Eusèbe-Palaisu : délimitation de l'aire d'alimentation du captage, diagnostic hydrogéologique et agricole, mise en oeuvre du plan d'action	C3R	INVT HT	100 000 €		80%	80 000 €								20%	20 000 €	100 000 €	
Q6-2	Poursuivre les démarches de protection des ressources pour l'eau potable	2	* Étude de la vulnérabilité qualitative du pompage de La Tour en lien avec les apports par temps sec et temps de pluie des rui. du Colovry et de La Pesse + révision du périmètre de protection de la prise d'eau	Grand Anancy	FONCT HT	100 000 €		50%	50 000 €		à définir en 2017				50%	50 000 €	100 000 €			
			* Étude de caractérisation des aquifères alimentant les captages de Seynod et Quintal (dont 3 années de suivi)	Grand Anancy	FONCT HT	125 000 €													125 000 €	
<b>Volet Ressources en eau 1</b>																				
R1-1	Renforcer le réseau de mesures hydrométriques afin d'améliorer la connaissance du régime hydrologique des cours d'eau	1	* Définition d'une stratégie d'instrumentation hydrométrique des cours d'eau	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)	INVT HT	20 000 €		50%	10 000 €	30%	6 000 €				20%	4 000 €	20 000 €			
			* Installation et fonctionnement des stations hydrométriques fixes	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)			A définir												à définir	
R2-1	Réaliser une étude quantitative sur les cours d'eau à enjeu et mettre en oeuvre des mesures de gestion des usages et de la ressource	1	* Fiabilisation des courbes de tarage des stations existantes (poursuite de l'action déjà engagée)	DREAL			PM								PM	X	X			
			* Installation d'un débitmètre au niveau du pont des Terrasses (au plus près de SILOE et des déversoirs d'orage)	Cf. action Q2-2																
R3-1	Poursuivre les démarches de sécurisation de l'alimentation en eau potable	2	* Étude des cours d'eau à enjeu afin d'évaluer la ressource et les pressions quantitatives et définition des éventuelles mesures de gestion sur la base des débits d'objectif	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)			A définir											à définir		
			* Schéma directeur d'alimentation en eau potable : volet spécifique sur la ressource en eau du lac	Grand Anancy	INVT HT	80 000 €		50%	40 000 €		à définir en 2017					50%	40 000 €	80 000 €	à définir	
R4-1	Poursuivre les démarches d'économie d'eau		Action mentionnée pour mémoire → en attente des projets des collectivités volontaires				A définir											à définir		
<b>Volet Valorisation du patrimoine 1</b>																				
V1-1	Valoriser le patrimoine naturel de la Plaine du Fier	2	* Programme d'action en faveur de l'ouverture au public et de la gestion des usages sur la Plaine du Fier : actions à programmer en phase 1 = création d'une passerelle à Morette, étude de faisabilité d'une 2ème passerelle, mise en place d'une signalétique, plan d'interprétation	Département			PM									PM	X	X		
			* Programme d'action en faveur de l'ouverture au public et de la gestion des usages sur la Plaine du Fier : actions à programmer en phase 1 = construction et aménagement des 4 portes d'entrée	CCVT	INVT HT	445 000 €			0 €	20%	89 000 €	60%	267 000 €			20%	89 000 €	445 000 €		
V1-2	Valoriser le patrimoine hydroélectrique	2	* Animation de visites annuelles sur les aménagements du Fier aval + intervention annuelle des hydroguides sur le Fier aval	EDF	FONCT TTC		42 000 €		0 €		0 €				100%	42 000 €	18 000 €	24 000 €		
			* Animation d'une visite annuelle d'un ouvrage (à identifier)	CPIE Bugey Genevois	FONCT TTC		11 970 €		0 €		0 €				100%	11 970 €	5 130 €	6 840 €		
			* Réalisation et diffusion d'une vidéo-témoignage	Maître d'ouvrage à identifier																
			* Organisation de chantiers d'entretien participatif	Maître d'ouvrage à identifier																
V2-1	Gérer les usages et la fréquentation des sites naturels	1	* Mer des Rochers : élaboration d'un plan de gestion et de sensibilisation	CCFU	INVT HT	12 000 €		20%	2 400 €	60%	7 200 €				20%	2 400 €	12 000 €			
			* Mer des Rochers : travaux de gestion du milieu	Commune de Lovagny et CCFU	INVT HT	10 000 €		20%	2 000 €	60%	6 000 €					20%	2 000 €	10 000 €	à définir	
			* Mer des Rochers : ouverture au public et gestion de la fréquentation	Commune de Lovagny et CCFU	INVT HT	130 000 €		20%	26 000 €	60%	78 000 €					20%	26 000 €	130 000 €		
<b>Volet Gouvernance et suivi 1</b>																				
G1-1	Poursuivre la structuration de la gouvernance dans le domaine de l'eau	1	* Étude de préfiguration et d'organisation de la compétence GeMAPI	Collectivités en charge de la GeMAPI	FONCT TTC		162 000 €	50%	81 000 €		0 €				50%	81 000 €	162 000 €			
			* Étude de préfiguration et d'organisation de la compétence Eau et assainissement	Collectivités en charge de l'eau et l'assainissement	FONCT TTC		108 000 €	50%	54 000 €	30%	32 400 €					20%	21 600 €	108 000 €		
G3-1	Suivre et évaluer les actions du Contrat de Bassin	1	* Mise en place et suivi du tableau de bord des actions du Contrat de Bassin	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)			PM								PM	X	X			
			* Suivi des peuplements piscicoles et astacicoles	Cf. action M4-1																
			* Suivi de la qualité du lac d'Anney	Cf. action Q1-1																
			* Suivi de la qualité des cours d'eau	Cf. action Q1-1																
			* Suivi hydrométrique des cours d'eau	Cf. action R1-1																
G3-2	Animer et coordonner la mise en oeuvre du Contrat de Bassin	1	* Bilan intermédiaire du Contrat de Bassin	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)	FONCT TTC		18 000 €	50%	9 000 €	30%	5 400 €				20%	3 600 €	18 000 €			
			* Préparation de la 2ème phase : rédaction de l'avenant et des fiches-actions complémentaires	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)			PM										PM	X		
			* Bilan final du Contrat de Bassin	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)	FONCT TTC		96 000 €	50%	48 000 €	30%	28 800 €					20%	19 200 €		96 000 €	
			* Poste relatif à l'animation du Contrat de Bassin : 1 ETP	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)	FONCT TTC		190 968 €	50%	95 484 €	9%	18 000 €					41%	77 484 €	190 968 €	à définir	
			* Postes relatifs à la mise en oeuvre des actions « Milieux aquatiques et risques naturels » sous maîtrise d'ouvrage SILA : 2 ETP	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)	FONCT TTC		303 880 €	50%	151 940 €	18%	54 000 €					32%	97 940 €	303 880 €	à définir	
			* Poste relatif à la mise en oeuvre des actions « SGA et coordination eaux pluviales » sous maîtrise d'ouvrage SILA : 0,9 ETP	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)	FONCT TTC		202 431 €	50%	101 216 €		0 €					50%	101 216 €	202 431 €	à définir	
			* Postes relatifs à la mise en oeuvre des actions « Opération collective » sous maîtrise d'ouvrage SILA : 2 ETP	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)	FONCT TTC		136 473 €	50%	68 237 €		0 €					50%	68 237 €	136 473 €	à définir	
G3-3	Mettre en place et animer un groupe d'échanges « eau et agriculture »	2	* Assistance administrative, comptable, appui à la communication	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)			PM								PM	X	X			
			* Communication et sensibilisation complémentaires autour du Contrat de Bassin	SILA (structure porteuse du Contrat de Bassin)	FONCT TTC		58 800 €			80%	47 040 €					20%	11 760 €	25 200 €	33 600 €	

43 367 143 € 6 767 453 € 7 554 372 € 7 656 787 € 299 400 € 28 821 524 € 25 954 917 € 24 179 679 €  
50 134 596 €

INVT_HT	5 636 504 €	5 163 896 €	267 000 €
INVT_TTC	740 934 €	769 509 €	18 000 €
FONCT_HT	148 100 €	184 400 €	0 €
FONCT_TTC	1 028 835 €	1 538 982 €	14 400 €

**Tableau récapitulatif des maîtres d'ouvrage du Contrat de Bassin**

Tableau récapitulatif des maîtres d'ouvrage du Contrat de Bassin Fier &amp; Lac

Maîtres d'ouvrage	N° Fiche-action	Intitulé des actions	Intitulé des opérations (mentionnées à titre indicatif)
SILA	M1-1	Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau	* Cartographie des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau non étudiés (265 km) * Mise à jour de la cartographie des espaces de bon fonctionnement pour tenir compte de l'évolution des connaissances locales et de la méthodologie en cours de définition à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée
	M1-3	Améliorer la connaissance des zones humides	* Actualisation de l'inventaire départemental
	M1-4	Accompagner les collectivités et les porteurs de projets afin de protéger les zones humides dans le cadre de l'urbanisme prévisionnel et opérationnel	* Sensibilisation des collectivités en charge de l'urbanisme afin de mieux prendre en compte les zones humides * Accompagnement des porteurs de projets dans la mise en œuvre de la séquence ERC
	M1-5	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des zones humides	* Animation et coordination des démarches * Élaboration et mise en œuvre du plan de gestion du marais de l'Enfer
	M1-6	Mettre en œuvre des projets phares de reconquête des zones humides	* Élaboration et mise en œuvre du plan de gestion du marais de l'Enfer
	M1-7	Sensibiliser les agriculteurs et les habitants à la préservation des zones humides	* Sensibilisation des habitants en vue d'une implication citoyenne en faveur de la préservation des zones humides
	M1-8	Préserver et restaurer le lac d'Annecy	* Programme de protection et de restauration des roselières lacustres : seconde tranche de travaux * Programme de protection et de restauration des roselières lacustres : suivi des roselières * Animation de la commission Lac et Prospective
	M1-9	Gérer le développement des plantes exotiques envahissantes	* Élaboration d'une stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes * Coordination, communication et sensibilisation
	M2-1	Restaurer la continuité sédimentaire des cours d'eau et gérer les déséquilibres sédimentaires	* Élaboration du plan de gestion du transport solide des cours d'eau prioritaires
	M3-2	Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau	* Aménagement du radier du pont de la piste cyclable sur l'Ire * Aménagement du seuil amont des tennis et du radier du pont de la piste cyclable sur le Laudon
	M4-1	Améliorer la connaissance des peuplements piscicoles et astacicoles	* Diagnostic piscicole sur les affluents du Fier (sauf Nom et affluents) * Suivi des peuplements piscicoles
	Q1-1	Réaliser un état des lieux initial et un suivi de la qualité des cours d'eau et du lac d'Annecy	* Poursuite du suivi annuel de la qualité du lac d'Annecy * État des lieux initial + définition du monitoring de la qualité des cours d'eau et du suivi des impacts des RUTP * Mise en œuvre du monitoring de la qualité des cours d'eau et du programme de suivi des impacts des RUTP
	Q2-1	Mettre en place un groupe d'échanges "eaux pluviales"	* Mise en place et animation d'un groupe d'échanges sur les eaux pluviales afin de favoriser formation des acteurs et partages d'expériences
	Q2-2	Poursuivre le programme d'action de réduction des déversements unitaires vers le Fier	* Mise en œuvre du diagnostic permanent du réseau d'assainissement (dont réseau unitaire) : diagnostic puis instrumentation du réseau * Mise en œuvre de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (dont réseau unitaire) : diagnostic puis plan de renouvellement des réseaux * Création d'un bassin de stockage/restitution sur la rive gauche du lac (St-Jorioz et Doussard) * Amélioration de l'autosurveillance du Fier : installation d'un débitmètre au niveau du pont des Terrasses (au plus près de SILOE et des déversoirs d'orage)
	Q2-3	Elaborer et mettre en œuvre un plan de sensibilisation auprès des usagers du réseau d'eaux pluviales	* Élaboration et mise en œuvre d'un plan de sensibilisation
	Q2-4	Capitaliser et consolider la connaissance des équipements de gestion des pollutions et de leur exploitation	* Collecte et regroupement dans une base de données de la connaissance du patrimoine public et des équipements privés structurants, investigations complémentaires ciblées sur les principaux dispositifs structurants, réflexion autour de l'alimentation « en continu » de la base de données
	Q2-5	Optimiser le patrimoine d'équipements structurants existants pour le traitement des pollutions chroniques et accidentelles	* Diagnostic des ouvrages et aide à la décision (dans le cadre du SGA)
	Q2-6	Identifier et mettre en œuvre des ouvrages structurants complémentaires pour la gestion des pollutions	* Étude et aide à la décision pour la création d'ouvrages (dans le cadre du SGA)
	Q2-7	Elaborer une stratégie de gestion des eaux pluviales respectueuse des milieux récepteurs	* Élaboration de la stratégie de gestion des eaux pluviales (dans le cadre du SGA)
	Q2-8	Elaborer des outils facilitant la mise en œuvre de solutions adaptées de gestion des eaux pluviales à la source	* Définition des outils à mettre en place
	Q4-1	Mettre en œuvre une opération collective de réduction des émissions de substances polluantes auprès des industriels et artisans	* Diagnostic des entreprises industrielles et artisanales * Réalisation d'une étude spécifique sur la qualité des milieux sur les ZA Vovray, Césardes, Altaïs * Campagnes de recherche de micropolluants dans le réseau d'assainissement * Communication autour de l'opération collective * Préparation et réalisation de la seconde opération collective
	Q4-2	Sensibiliser les industriels et artisans du bassin versant	* Élaboration et diffusion d'un guide à toutes les entreprises du bassin versant, ou en priorité aux branches d'activités potentiellement « à risques » (activités de peinture, soins dentaires, photographes...)
	Q4-3	Mettre en place un dispositif permettant d'identifier et d'encadrer les évolutions des activités artisanales et industrielles	* Mise en place d'un circuit d'information et de procédures spécifiques permettant d'identifier suffisamment tôt les changements d'activité, les déménagements et les créations d'activités nouvelles sur le territoire
	Q5-1	Poursuivre les travaux d'amélioration de l'assainissement domestique	* Élaboration du Schéma Général d'Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales * UDEP SILOE : rénovation des biofiltres, renforcement du traitement du phosphore * UDEP St-Martin-Bellevue : construction d'un collecteur + stations de pompage vers SILOE puis suppression UDEP * UDEP Poiriers : augmentation de la capacité + raccordement de l'UDEP de Lovagny + suppression UDEP de Lovagny * Opérations groupées de réhabilitation des installations d'ANC
	R1-1	Renforcer le réseau de mesures hydrométriques afin d'améliorer la connaissance du régime hydrologique des cours d'eau	* Définition d'une stratégie d'instrumentation hydrométrique des cours d'eau * Installation et fonctionnement des stations hydrométriques fixes
	R2-1	Réaliser une étude quantitative sur les cours d'eau à enjeu et mettre en œuvre des mesures de gestion des usages et de la ressource	* Étude des cours d'eau à enjeu afin d'évaluer la ressource et les pressions quantitatives et définition des éventuelles mesures de gestion sur la base des débits d'objectif
	G3-1	Suivre et évaluer les actions du Contrat de Bassin	* Mise en place et suivi du tableau de bord des actions du Contrat de Bassin * Bilan intermédiaire du Contrat de Bassin * Préparation de la 2ème phase : rédaction de l'avenant et des fiches-actions complémentaires * Bilan final du Contrat de Bassin
	G3-2	Animer et coordonner la mise en œuvre du Contrat de Bassin	* Poste relatif à l'animation du Contrat de Bassin : 1 ETP * Postes relatifs à la mise en œuvre des actions « Milieux aquatiques et risques naturels » sous maîtrise d'ouvrage SILA : 2 ETP * Poste relatif à la mise en œuvre des actions « SGA et coordination eaux pluviales » sous maîtrise d'ouvrage SILA : 0,9 ETP * Postes relatifs à la mise en œuvre des actions « Opération collective » sous maîtrise d'ouvrage SILA : 2 ETP * Assistance administrative, comptable, appui à la communication * Communication et sensibilisation complémentaires autour du Contrat de Bassin
	G3-3	Mettre en place et animer un groupe d'échanges « eau et agriculture »	* Mise en place et animation d'un espace de concertation avec les agriculteurs

Tableau récapitulatif des maîtres d'ouvrage du Contrat de Bassin Fier &amp; Lac

Maîtres d'ouvrage	N° Fiche-action	Intitulé des actions	Intitulé des opérations (mentionnées à titre indicatif)
Grand Annecy	M1-1	Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau	* Maîtrise foncière des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau sur le territoire du Grand Annecy
	M1-2	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau	* Restauration hydromorphologique du Fier dans le Vallon * Restauration hydromorphologique du Viéran dans le Vallon * Restauration hydromorphologique de la Fillière
	M1-5	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des zones humides	* Mise en œuvre du plan de gestion de l'étang de La Lèche (co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Val-Glières) * Mise en œuvre du plan de gestion du marais de Cote Merle (co-maîtrise d'ouvrage avec la commune nouvelle d'Annecy) * Mise en œuvre du plan de gestion stratégique des zones humides de Seynod (co-maîtrise d'ouvrage avec la commune nouvelle d'Annecy) * Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion stratégique des zones humides sur le territoire du Grand Annecy
	M1-9	Gérer le développement des plantes exotiques envahissantes	* Gestion des espèces exotiques envahissantes en bordure de cours d'eau sur le territoire du Grand Annecy (co-maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires) * Sensibilisation et accompagnement des riverains en vue d'une gestion citoyenne des cours d'eau
	M1-10	Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau	* Fermeture des décharges sauvages actives recensées en bordure de cours d'eau (à prioriser) + étude pour l'enlèvement des déchets
	M3-1	Restaurer les habitats piscicoles	* Restauration des habitats piscicoles sur le Laudon * Restauration des habitats piscicoles sur le Nant de Gillon
	M6-1	Restaurer et entretenir les boisements de berges	* Restauration et entretien des boisements de berges et gestion des embâcles sur le territoire du Grand Annecy (co-maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires) * Sensibilisation et accompagnement des riverains en vue d'une gestion citoyenne des cours d'eau
	M6-3	Améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau	* Aménagements hydrauliques sur le Fier, le Viéran, le Nant de Gillon, l'Isernon, l'Herbe, le Marais de l'Aile * Aménagements hydrauliques sur la Fillière et le Daudens * Programme de travaux hydrauliques du Nant du Villard * Programme de travaux hydrauliques du Laudon * Aménagement d'une plage de dépôt sur le rui. d'Entrevernes en amont de Bellavarde * Étude hydraulique du Nant de Bluffy et Nant d'Oy + travaux à définir
	M6-5	Assurer la sécurité des digues et merlons	* Diagnostic des digues classées sur le territoire du Grand Annecy
	Q2-2	Poursuivre le programme d'action de réduction des déversements unitaires vers le Fier	* Déconnexion des eaux de voiries rue des Aravis et de Morette * Étude pour la déconnexion de 5 ha de surfaces imperméabilisées
	Q6-2	Poursuivre les démarches de protection des ressources pour l'eau potable	* Étude de la vulnérabilité qualitative du pompage de La Tour en lien avec les apports par temps sec et temps de pluie des rui. du Colovry et de La Pesse + révision du périmètre de protection de la prise d'eau * Étude de caractérisation des aquifères alimentant les captages de Seynod et Quintal (dont 3 années de suivi)
	R3-1	Poursuivre les démarches de sécurisation de l'alimentation en eau potable	* Schéma directeur d'alimentation en eau potable : volet spécifique sur la ressource en eau du lac * Schéma directeur d'alimentation en eau potable : synthèse à l'échelle du Grand Annecy
	Communauté de communes des Vallées de Thônes	M1-1	Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau
M1-2		Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau	* Restauration hydromorphologique du Fier dans la plaine, y compris travaux de protection des enjeux (co-maîtrise d'ouvrage avec le Département) * Restauration hydromorphologique du Malnant, y compris travaux de protection des enjeux (Cf. plan de gestion du Malnant)
M1-9		Gérer le développement des plantes exotiques envahissantes	* Gestion des espèces exotiques envahissantes en bordure de cours d'eau sur le territoire de la CCVT (co-maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires)
M1-10		Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau	* Fermeture des décharges sauvages actives recensées en bordure de cours d'eau (à prioriser) + étude pour l'enlèvement des déchets
M2-1		Restaurer la continuité sédimentaire des cours d'eau et gérer les déséquilibres sédimentaires	* Plages de dépôts du Nom et du Var à La Clusaz
M3-1		Restaurer les habitats piscicoles	* Restauration des habitats piscicoles sur le Champfroid, le Méléze (+ le Var)
M6-1		Restaurer et entretenir les boisements de berges	* Restauration et entretien des boisements de berges et gestion des embâcles sur le territoire de la CCVT (co-maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires)
M6-3		Améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau	* Programme d'aménagements hydrauliques sur le Nom dans la traversée de Thônes * Programme d'aménagements hydrauliques sur le Var et le Lanchy * Aménagements hydrauliques sur le Fier, le Champfroid et le Langogne
M6-5		Assurer la sécurité des digues et merlons	* Diagnostic des digues classées sur le territoire de la CCVT
Q5-2		Mettre en œuvre des actions afin de réduire les pressions agricoles	* Mise en œuvre du plan de gestion du lac Charvin : aménagement de l'exutoire du lac pour le maintien du niveau d'eau
V1-1		Valoriser le patrimoine lié à l'eau	* Programme d'action en faveur de l'ouverture au public et de la gestion des usages sur la Plaine du Fier : actions à programmer en phase 1 = construction et aménagement des 4 portes d'entrée
Communauté de communes Fier et Usse	M1-1	Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau	* Maîtrise foncière des espaces de bon fonctionnement du Fier et de ses affluents sur le territoire de la CCFU
	M1-2	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau	* Restauration hydromorphologique du rui. de Seysolaz et du marais du Puits de l'Homme
	M1-6	Mettre en œuvre des projets phares de reconquête des zones humides	
	M1-9	Gérer le développement des plantes exotiques envahissantes	* Gestion des espèces exotiques envahissantes en bordure de cours d'eau sur le territoire de la CCFU (co-maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires)
	M6-1	Restaurer et entretenir les boisements de berges	* Restauration et entretien des boisements de berges et gestion des embâcles sur le territoire de la CCFU (co-maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires)
	M6-5	Assurer la sécurité des digues et merlons	* Diagnostic des digues classées sur le territoire de la CCFU
	V2-1	Gérer les usages et la fréquentation des sites naturels	* Mer des Rochers : élaboration d'un plan de gestion et de sensibilisation, travaux de gestion du milieu, ouverture au public et gestion de la fréquentation
Communauté de communes du Canton de Rumilly	M1-1	Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau	* Maîtrise foncière des espaces de bon fonctionnement du Fier et de ses affluents sur le territoire de la C3R
	M1-5	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des zones humides	* Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion stratégique des zones humides sur le territoire de la C3R
	M1-9	Gérer le développement des plantes exotiques envahissantes	* Gestion des espèces exotiques envahissantes en bordure de cours d'eau sur le territoire de la C3R (co-maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires)
	M6-1	Restaurer et entretenir les boisements de berges	* Restauration et entretien des boisements de berges et gestion des embâcles sur le territoire de la C3R (co-maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires)
	M6-3	Améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau	* Aménagements hydrauliques sur la Morge, le ruisseau des Ravages, le Parmand et le Lagnat
	M6-5	Assurer la sécurité des digues et merlons	* Diagnostic des digues classées sur le territoire de la C3R
	Q6-1	Reconquérir la qualité de l'eau sur les 2 captages prioritaires de Sous-Chemiguet et Saint-Eusèbe-Palaisu	* Captage Sous-Chemiguet : acquisition des parcelles situées dans l'aire d'alimentation du captage * Captage St-Eusèbe-Palaisu : délimitation de l'aire d'alimentation du captage, diagnostic hydrogéologique et agricole, mise en œuvre du plan d'action

Tableau récapitulatif des maîtres d'ouvrage du Contrat de Bassin Fier &amp; Lac

Maîtres d'ouvrage	N° Fiche-action	Intitulé des actions	Intitulé des opérations (mentionnées à titre indicatif)
Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy	M1-1	Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau	* Maîtrise foncière de l'espace de bon fonctionnement des affluents du Bout du Lac
	M1-2	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau	* Restauration hydromorphologique de l'Eau Morte-Glière (co-maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires) * Restauration hydromorphologique du ruisseau de Montmin (co-maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires) * Restauration hydromorphologique de l'Ire dans la plaine (co-maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires) * Restauration hydromorphologique de l'Ire en aval de Doussard (co-maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires) * Restauration hydromorphologique de la Bornette et du marais de Doussard (co-maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires)
	M1-4	Accompagner les collectivités et les porteurs de projets afin de protéger les zones humides dans le cadre de l'urbanisme prévisionnel et opérationnel	* Mise en œuvre de l'OAP « trame verte et bleue » dans le cadre du PLUi – inventaire complémentaire (réalisé) et accompagnement des porteurs de projets (opération transversale M1-3 et M1-4)
	M1-5	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des zones humides	* Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion stratégique des zones humides sur les Sources du Lac
	M1-6	Mettre en œuvre des projets phares de reconquête des zones humides	* Restauration hydromorphologique de la Bornette et du marais de Doussard
	M1-7	Sensibiliser les agriculteurs et les habitants à la préservation des zones humides	* Valorisation de la plaine alluviale de l'Eau Morte (Mercier) en vue de sensibiliser les habitants
	M1-9	Gérer le développement des plantes exotiques envahissantes	* Sensibilisation et accompagnement des riverains en vue d'une gestion citoyenne des cours d'eau
	M2-1	Restaurer la continuité sédimentaire des cours d'eau et gérer les déséquilibres sédimentaires	* Barrage des Roux sur le Saint-Ruph * Seuil SNA Lachat sur la Glière (co-maîtrise d'ouvrage avec le propriétaire) * Seuil du pont de Favergette sur la Glière (co-maîtrise d'ouvrage avec le propriétaire) * Seuil DDE du pont d'Englannaz sur la Glière (co-maîtrise d'ouvrage avec le propriétaire) * Seuil du pont de Ruphy sur la Bornette (co-maîtrise d'ouvrage avec le propriétaire)
	M3-2	Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau	* Aménagement du seuil SNA Lachat sur la Glière (co-maîtrise d'ouvrage avec le propriétaire) * Aménagement du seuil de la passerelle du boulo-drome sur la Glière (co-maîtrise d'ouvrage avec le propriétaire) * Aménagement du seuil du stade de foot sur la Glière (co-maîtrise d'ouvrage avec le propriétaire) * Aménagement du seuil du pont de Favergettes sur la Glière (co-maîtrise d'ouvrage avec le propriétaire) * Aménagement du seuil du pont d'Englannaz sur la Glière (co-maîtrise d'ouvrage avec le propriétaire) * Aménagement du seuil amont Arnand sur l'Ire (co-maîtrise d'ouvrage avec le propriétaire) * Aménagement du seuil aval Arnand sur l'Ire (co-maîtrise d'ouvrage avec le propriétaire) * Aménagement du seuil du pont de Ruphy sur la Bornette (co-maîtrise d'ouvrage avec le propriétaire) * Aménagement du seuil 1 marais de Doussard sur la Bornette (co-maîtrise d'ouvrage avec le propriétaire)
	M6-1	Restaurer et entretenir les boisements de berges	* Sensibilisation et accompagnement des riverains en vue d'une gestion citoyenne des cours d'eau
	M6-2	Déterminer et réduire la vulnérabilité dans les zones de risque potentiel important	* Étude de réduction de la vulnérabilité des hameaux de Sollier, La Reisse, Verthier à Doussard + mesures organisationnelles et travaux à définir (co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Doussard et les propriétaires) * Étude de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes riverains du Fier à Faverges-Seythenex (Faverges) + mesures organisationnelles et travaux à définir (co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Faverges-Seythenex et les propriétaires)
	M6-3	Améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau	* Aménagements hydrauliques sur l'Eau Morte entre Sollier et Verthier
	M6-5	Assurer la sécurité des digues et merlons	* Diagnostic des digues classées sur le territoire de la CCCLA
	Département de la Haute-Savoie	M1-2	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau
M1-8		Préserver et restaurer le lac d'Annecy	* Restauration des berges de Glières
M1-9		Gérer le développement des plantes exotiques envahissantes	* Gestion des espèces exotiques envahissantes dans la Plaine du Fier (Cf. plan de gestion Plaine du Fier)
M3-2		Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau	* Aménagement du radier du pont RD216 sur le Méléze (Cf. plan de gestion Plaine du Fier) * Aménagement du seuil aval de la RD216 et du seuil proche confluence sur le Méléze (Cf. plan de gestion Plaine du Fier) * Aménagement du seuil des Îlettes sur le Fier : étude de définition des travaux * Aménagement du seuil amont de la RD1508 (seuil Boucheroz) sur la Glière * Aménagement du radier du pont de la RD1508 (pont Boucheroz) sur la Glière * Aménagement du pont de la RD10 au Crétoux (Cublier) sur le Laudon
V1-1		Valoriser le patrimoine lié à l'eau	* Programme d'action en faveur de l'ouverture au public et de la gestion des usages sur la Plaine du Fier
Commune nouvelle d'Annecy	M1-5	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des zones humides	* Mise en œuvre du plan de gestion du marais de Cote Merle (co-maîtrise d'ouvrage avec le Grand Annecy) * Mise en œuvre du plan de gestion stratégique des zones humides de Seynod (co-maîtrise d'ouvrage avec le Grand Annecy)
	M5-2	Élaborer les PCS	* Mise en cohérence des PCS de la commune nouvelle d'Annecy
	M6-2	Déterminer et réduire la vulnérabilité dans les zones de risque potentiel important	* Étude de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes riverains du Fier à Annecy (Annecy, Meythet, Cran) + mesures organisationnelles et travaux à définir
Commune de Charvonnex	M5-2	Élaborer les PCS	* Élaboration d'un PCS sur la commune de Charvonnex
Commune de Chevaline	M5-2	Élaborer les PCS	* Élaboration d'un PCS sur la commune de Chevaline
Commune nouvelle d'Epagny-Metz-Tessy	M5-2	Élaborer les PCS	* Mise en cohérence des PCS de la commune nouvelle d'Epagny-Metz-Tessy
Commune nouvelle de Faverges-Seythenex	M5-2	Élaborer les PCS	* Mise en cohérence des PCS de la commune nouvelle de Faverges-Seythenex
	M6-2	Déterminer et réduire la vulnérabilité dans les zones de risque potentiel important	* Étude de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes riverains du Fier à Faverges-Seythenex (Faverges) + mesures organisationnelles et travaux à définir (co-maîtrise d'ouvrage avec la CCCLA)
Commune de Giez	M5-2	Élaborer les PCS	* Élaboration d'un PCS sur la commune de Giez
Commune de La Balme-de-Sillingy	M5-2	Élaborer les PCS	* Élaboration d'un PCS sur la commune de La Balme-de-Sillingy
Commune de La Clusaz	M6-3	Améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau	* Programme d'aménagements hydrauliques sur le Var et le Lanchy (co-maîtrise d'ouvrage avec la CCVT)
Commune de Lathuile	M5-2	Élaborer les PCS	* Élaboration d'un PCS sur la commune de Lathuile
Commune de Lovagny	V2-1	Gérer les usages et la fréquentation des sites naturels	* Mer des Rochers : élaboration d'un plan de gestion et de sensibilisation, travaux de gestion du milieu, ouverture au public et gestion de la fréquentation (co-maîtrise d'ouvrage avec la CCFU)
Commune de Nâves-Parmelan	M5-2	Élaborer les PCS	* Élaboration d'un PCS sur la commune de Nâves-Parmelan

Tableau récapitulatif des maîtres d'ouvrage du Contrat de Bassin Fier &amp; Lac

<i>Maîtres d'ouvrage</i>	<i>N° Fiche-action</i>	<i>Intitulé des actions</i>	<i>Intitulé des opérations (mentionnées à titre indicatif)</i>
Commune de Saint-Jorioz	M3-2	Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau	* Aménagement du seuil aval passerelle Bergeret (Monetier) sur le Laudon
	M6-2	Déterminer et réduire la vulnérabilité dans les zones de risque potentiel important	* Étude de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes riverains du Laudon et du Nant du Villard à Saint-Jorioz + mesures organisationnelles et travaux à définir
Commune de Sillingy	M1-2	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau	* Restauration hydromorphologique du rui. de Seysolaz et du marais du Puits de l'Homme (co-maîtrise d'ouvrage avec la CCFU)
	M1-6	Mettre en œuvre des projets phares de reconquête des zones humides	
Commune nouvelle de Talloires-Montmin	M5-2	Élaborer les PCS	* Mise en cohérence des PCS de la commune nouvelle de Talloires-Montmin
Commune de Thônes	M1-2	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau	* Restauration hydromorphologique du Fier à Thônes (co-maîtrise d'ouvrage avec la CCVT) * Restauration hydromorphologique du Malnant, y compris travaux de protection des enjeux (Cf. plan de gestion du Malnant) (co-maîtrise d'ouvrage avec la CCVT)
	M6-2	Déterminer et réduire la vulnérabilité dans les zones de risque potentiel important	* Étude de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes riverains du Fier à Thônes + mesures organisationnelles et travaux à définir
	M6-3	Améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau	* Programme d'aménagements hydrauliques sur le Nom dans la traversée de Thônes (co-maîtrise d'ouvrage avec la CCVT)
Commune nouvelle de Fillière (Val-Glières)	M1-5	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des zones humides	* Mise en œuvre du plan de gestion de l'étang de La Lèche (co-maîtrise d'ouvrage avec le Grand Annecy)
	M5-2	Élaborer les PCS	* Mise en cohérence des PCS de la commune nouvelle de Val-Glières
	M6-2	Déterminer et réduire la vulnérabilité dans les zones de risque potentiel important	* Étude de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes riverains de la Fillière à Val-Glières (Thorens) + mesures organisationnelles et travaux à définir
Commune de Villaz	M5-2	Élaborer les PCS	* Élaboration d'un PCS sur la commune de Villaz
AREA	M3-2	Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau	* Aménagement du seuil des Contamines aval sur le Viéran : étude de définition des travaux * Aménagement du seuil des Contamines amont sur le Viéran : étude de définition des travaux * Aménagement du seuil de stabilisation 2 (seuil amont seuil bois) sur le Viéran * Aménagement du seuil de stabilisation 1 (seuil aval passerelle) sur le Viéran
Asters-CEN74	M1-5	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des zones humides	* Mise en œuvre du plan de gestion du marais du Bout du Lac
Chambre d'agriculture	M1-7	Sensibiliser les agriculteurs et les habitants à la préservation des zones humides	* Sensibilisation des agriculteurs afin de concilier leurs pratiques et la préservation des zones humides
Comité agricole du Pays de Thônes	Q5-2	Mettre en œuvre des actions afin de réduire les pressions agricoles	* Étude pour la création d'une usine de méthanisation des effluents d'élevage sur les Vallées de Thônes
CPIE Bugey Genevois	V1-2	Valoriser le patrimoine lié à l'eau	* Animation d'une visite annuelle d'un ouvrage (à identifier)
EDF	M1-9	Gérer le développement des plantes exotiques envahissantes	* Gestion des espèces exotiques envahissantes en bordure de cours d'eau (maître d'ouvrage en tant que propriétaire riverain, en partenariat avec les collectivités GeMAPI)
	M2-1	Restaurer la continuité sédimentaire des cours d'eau et gérer les déséquilibres sédimentaires	* Étude complémentaire du fonctionnement du barrage de Brassilly vis à vis du transit sédimentaire du Fier * Étude complémentaire du fonctionnement du barrage de Vallières vis à vis du transit sédimentaire du Fier
	M6-1	Restaurer et entretenir les boisements de berges	* Restauration et entretien des boisements de berges et gestion des embâcles (maître d'ouvrage en tant que propriétaire riverain, en partenariat avec les collectivités GeMAPI)
	V1-2	Valoriser le patrimoine lié à l'eau	* Animation de visites annuelles sur les aménagements du Fier aval + intervention annuelle des hydroguides sur le Fier aval
Fédération de Haute-Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M4-1	Améliorer la connaissance des peuplements piscicoles et astacicoles	* Suivi des populations de truites natives de l'Ire * Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches sur les affluents du Fier
FRAPNA	M1-3	Améliorer la connaissance des zones humides	* Inventaire participatif des odonates
SEA	Q5-2	Mettre en œuvre des actions afin de réduire les pressions agricoles	* Animation en faveur de la mise en œuvre du plan de gestion du lac Charvin

# Signature des partenaires

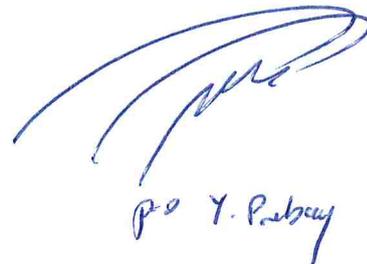
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

Pierre LAMBERT  
Préfet de la Haute-Savoie



AGENCE DE L'EAU RHÔNE  
MÉDITERRANÉE CORSE

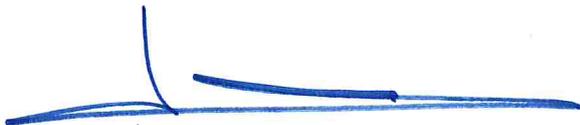
Laurent ROY  
Directeur général



po Y. Pabey

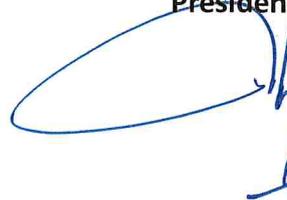
CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA HAUTE-SAVOIE

Christian MONTEIL  
Président



SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY

Pierre BRUYÈRE  
Président



GRAND ANNECY

Jean-Luc RIGAUT  
Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES VALLÉES DE THÔNES

Gérard FOURNIER  
Président



---

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
FIER ET USSES**

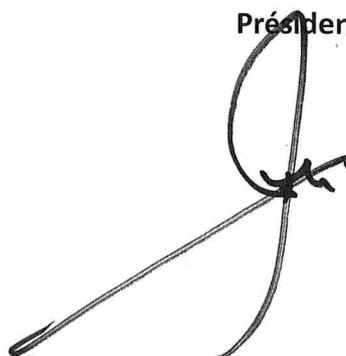
**François DAVIET  
Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left that ends in a horizontal line, followed by a vertical line and a short horizontal stroke.

---

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU CANTON DE RUMILLY**

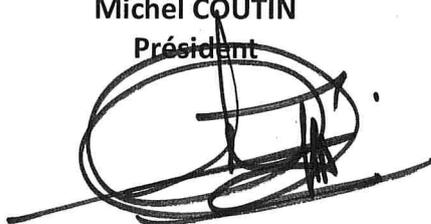
**Pierre BLANC  
Président**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, vertical loop on the right side, with a long, thin diagonal stroke extending downwards and to the left, and a small horizontal stroke at the base of the loop.

---

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

**Michel COUTIN  
Président**

A handwritten signature in black ink, characterized by a dense, circular scribble of overlapping lines, with a long, horizontal stroke extending to the left from the bottom of the scribble.

COMMUNE NOUVELLE D'ANNECY

Jean-Luc RIGAUD  
Maire



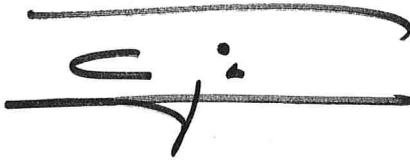
COMMUNE DE CHEVALINE

Marc LLEDO  
Maire



COMMUNE DE CHARVONNEX

Jean-François GIMBERT  
Maire



COMMUNE DE DOUSSARD

Michèle LUTZ  
Maire



COMMUNE NOUVELLE  
D'EPAGNY-METZ-TESSY

Roland DAVIET  
Maire



COMMUNE NOUVELLE  
DE FAVERGES-SEYTHENEX

Marcel CATTANEO  
Maire



---

COMMUNE DE GIEZ

Gérard CHAMPANGE  
Maire



---

COMMUNE DE LA BALME-DE-SILLINGY

François DAVIET  
Maire



---

COMMUNE DE LA CLUSAZ

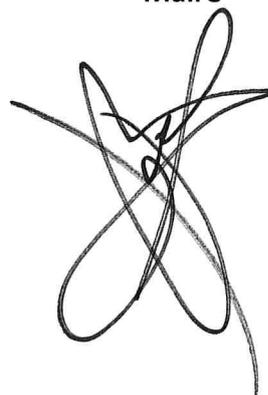
André VITTOZ  
Maire



---

COMMUNE DE LATHUILE

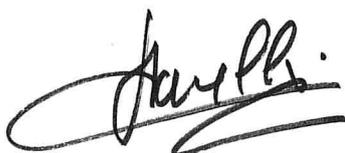
Hervé BOURNE  
Maire



---

COMMUNE DE LOVAGNY

Henri CARELLI  
Maire



---

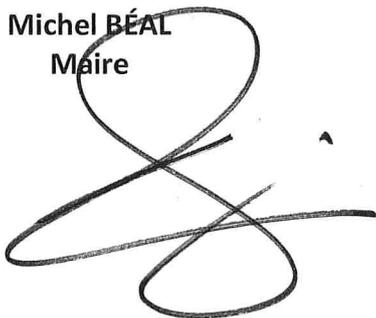
COMMUNE DE NÂVES-PARMELAN

Luc EMIN  
Maire



COMMUNE DE SAINT-JORIOZ

Michel BÉAL  
Maire



COMMUNE DE SILLINGY

Yvan SONNERAT  
Maire



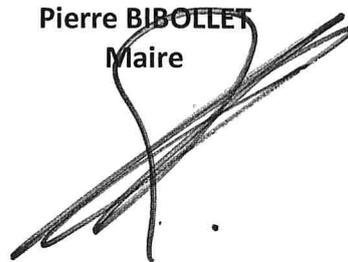
COMMUNE NOUVELLE  
DE TALLOIRES-MONTMIN

Jean FAVROT  
Maire

PO 

COMMUNE DE THÔNES

Pierre BIBOLLET  
Maire



COMMUNE NOUVELLE  
DE FILLIÈRE (VAL-GLIÈRES)

Christian ANSELME  
Maire



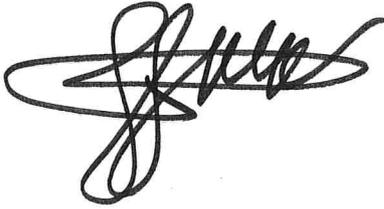
COMMUNE DE VILLAZ

Christian MARTINOD  
Maire



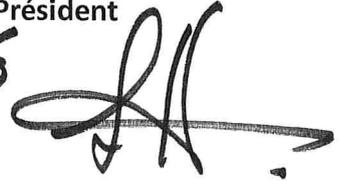
AREA

N. FIGUET  
Directeur d'exploitation



Asters-CEN74

Thierry LEJEUNE  
Président

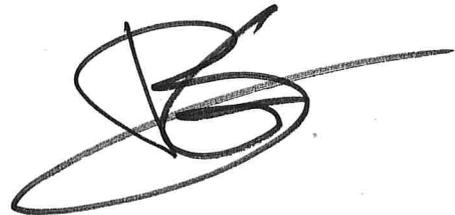
#6  


CHAMBRE D'AGRICULTURE  
SAVOIE MONT-BLANC

Patrice JACQUIN  
Président

1.  


COMITÉ AGRICOLE  
DU PAYS DE THÔNES



CPIE BUGEY GENEVOIS

Christel LIMARE  
Présidente



EDF

Laurent PEROTIN  
Directeur de l'Unité de Production Alpes

 p/o  
Xavier HERVE  
Directeur Commercial  
UD Alpes

---

FÉDÉRATION DE HAUTE-SAVOIE POUR LA PÊCHE  
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Daniel DIZAR  
Président



---

FRAPNA HAUTE-SAVOIE

Jean-François ARRAGAIN  
Président



---

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPESTRE  
DE LA HAUTE-SAVOIE

Jean-Paul AMOUDRY  
Président

